

# RAPPORT SCIENTIFIQUE

## Étude sociologique sur les perceptions et les controverses chez les parties prenantes des activités humaines menées en mer dans la façade Manche Est – Mer du Nord

Louis LEBREDONCHEL

Sous la responsabilité scientifique de Frédéric Lemarchand

Laboratoire Morphodynamique Continentale et Côtier, Université de Caen Normandie  
CERREV, Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Université de Caen Normandie

***GIS ECUME***

Septembre 2025

Projet soutenu par



Opération soutenue par l'État dans le cadre du Fonds d'Intervention Maritime (FIM) opéré par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche, et de l'Aquaculture (DGAMPA)



Le réseau  
de transport  
d'électricité

Parc éolien  
en mer de  
Fécamp

Parc éolien  
en mer du  
Calvados

**HAROPA**  
**PORT**  
Le Havre  
Rouen  
Paris



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

**UNIVERSITÉ  
DE ROUEN  
NORMANDIE**

UNIVERSITÉ  
LE HAVRE  
NORMANDIE

**CRPMEM**  
**NORMANDIE**  
Comité Régional des Pêches  
Maritimes & des Élevages Marins

**Ports de  
NORMANDIE**  
Caen-Duclairon // Cherbourg // Dieppe

## Sommaire

Remerciements.....	4
Introduction, enjeux et objectifs de l'étude.....	4
Synthèse de la littérature scientifique visant à comprendre les enjeux de cohabitation des activités humaines menées en mer et les tensions qui en émergent .....	6
La mer en tant qu'espace convoité et zone conflictuelle complexe depuis plusieurs décennies .....	6
Des difficultés pour l'activité pêche.....	7
Un espace commun de plus en plus réduit et un arbitrage qui interroge .....	8
Des stratégies d'acceptabilité sociale de l'éolien en mer controversées et contestées.....	10
Controverses autour des débats publics sur la mer .....	12
Que conclure de ces premiers éléments de compréhension des enjeux de cohabitation en mer et des tensions qui en émergent rapportés par la littérature scientifique ? .....	13
Méthode.....	15
Chronologie de l'étude et approche épistémologique .....	15
Guide d'entretien .....	16
Échantillonnage et participants .....	17
Résultats de l'enquête qualitative .....	19
Les enjeux principaux des activités en mer dans la façade MEMN .....	19
Évolution des activités humaines menées en mer et des relations entre acteurs durant les deux dernières décennies.....	21
Des perceptions des enjeux environnementaux qui varient en fonction des catégories d'acteurs .....	22
Communication et recherche scientifique .....	25
Les domaines dans lesquels nous manquons encore de connaissance scientifique .....	25
Un grand public non suffisamment conscient de ce qui se passe en mer et avec une perception généralement négative des activités qui y sont menées .....	27
Les tensions et les conflits entre activités et acteurs expliquées par ces derniers .....	30
Les raisons des tensions entre la pêche et la filière éolien en mer, expliquées par des acteurs des deux activités .....	31
Le sentiment d'acteurs d'être abandonnés par l'État face à l'éolien et aux énergies en mer.....	35
Une intensification du dialogue et de la concertation comme solution ? La nécessité des planificateurs d'aller vers les acteurs du terrain ? .....	36
Différentes postures des acteurs associatifs interrogés .....	38
Des mesures de protection de l'environnement et des études d'impact remises en cause.....	39
Ce que les associations d'opposition revendiquent.....	41
Discussion et conclusion générale.....	43

Quelles pistes pour des améliorations ? Des recommandations pensées à partir des résultats de l'étude .....	46
Aux activités humaines menées en mer .....	46
Communiquer et vulgariser davantage à propos des études d'impact .....	46
Valoriser davantage les valeurs ajoutées économiques et sociales générées par les activités, et pas seulement le respect de l'environnement et de normes dans le cadre de la communication auprès du grand public.....	46
Pour les intérêts communs des activités en mer.....	47
Créer de nouveaux canaux modernisés de diffusion des connaissances scientifiques .....	47
Centraliser les connaissances scientifiques en prenant en compte leurs évolutions .....	47
D'intérêt général.....	48
Rééquilibrer la part des moyens accordés aux diverses activités, notamment les fonds publics de recherche.....	48
Références.....	49

## Remerciements

En espérant que ce rapport d'étude saura vous apporter la même satisfaction que celle que m'a procuré ce travail, je remercie tout d'abord l'ensemble du GIS ECUME pour cette opportunité de collaboration (avec le CERREV et moi-même), et particulièrement mes principaux correspondants durant le long de l'étude : Monsieur Christoph Mensens, Madame Laëtitia Paporé et Monsieur Jean-Claude Dauvin.

Je remercie bien sûr l'ensemble des participants à l'enquête qui ont généreusement accepté de nous accorder de leur temps et de leur énergie, ainsi que de nous partager leurs précieuses connaissances, informations et idées. Merci aux membres du *Dôme* organisateurs des évènements de science participative et mes correspondants pendant leur planification, notamment Madame Julie Amand et Monsieur François Millet.

Cette étude et ce rapport ont été produits à partir de demandes du GIS ECUME, afin de répondre à des objectifs spécifiques que nous présenterons ci-après. Je remercie le GIS ECUME de m'avoir accordé sa confiance pour mener ce travail en toute liberté, neutralité d'analyse et d'écriture. Je préciserai dès lors que les résultats produits n'engagent aucune responsabilité de la part du GIS ECUME et de ses membres. Il est ici le seul moment auquel j'écrirai au nom du GIS ECUME, afin de remercier les différents financeurs du projet SAMIC : la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche, et de l'Aquaculture, La Fondation de France, ainsi que les partenaires du GIS ECUME ayant participé aux subventions : UNICEM Normandie, HAROPA PORT, RTE, Ports de Normandie, Éoliennes Offshore du Calvados et Éoliennes Offshore des Hautes-Falaises.

## Introduction, enjeux et objectifs de l'étude

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Effets Cumulés en Mer (GIS ECUME) a lancé le projet SAMIC en tant qu'Apports des Sciences sociales et participatives dans la compréhension des Activités Maritimes et leurs Impacts Cumulés au sein de la façade Manche Est - Mer du Nord.

Un des constats initiaux ayant motivé l'étude à propos de laquelle ce rapport dressera le bilan fut que le développement d'activités humaines menées en mer engendre souvent des oppositions diverses (par exemple de la part de riverains ou d'associations), ainsi que des tensions et quelques fois des conflits entre les acteurs eux-mêmes. Le fait que **la façade Manche Est - Mer du Nord (MEMN), sur laquelle s'est concentrée notre étude, représente l'une des zones marines les plus anthropisées au monde, avec une concentration importante d'activités maritimes dans un espace réduit**, implique également une concurrence des activités entre elles, parfois en se disputant des parties de territoires dont la disponibilité est de plus en plus limitée (Dauvin, 2019).

La façade MEMN, qui s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière belge, et plus généralement la mer constituent ainsi **un espace dans lequel les enjeux sociaux sont conséquents**. Les activités qui y sont menées - dont principalement la pêche, le développement et l'exploitation des énergies marines renouvelables et des câbles sous-

marins, l'exploitation de granulats marins, ainsi que les activités portuaires (dont les dragages et clapages) - répondent à des besoins sociaux fondamentaux, tout en suscitant de la méfiance et des craintes des citoyens, ainsi qu'en générant des conflits multiples.

**Ces derniers prennent forme au sein d'un tissu complexe d'intérêts et de points de vue divergents**, parfois entre les acteurs de la mer eux-mêmes, mais aussi entre des activités et des citoyens (constitués ou non en associations), ou encore entre élus et professionnels. C'est dans ce contexte que le GIS ECUME a lancé cette étude, notamment afin de **mieux comprendre ces oppositions et ces tensions que suscitent les activités humaines menées en mer, en ayant pour un de ses objectifs principaux de réaliser une typologie des points de vue divergents et des controverses au sein de leurs parties prenantes**.

Quelles sont les raisons exactes des conflits entre activités (qui vont quelquefois jusqu'aux recours juridiques) ? En quoi les points de vue de certains acteurs peuvent complètement différer ? Qu'en pensent les responsables de l'administration et les élus, ainsi que les scientifiques ? Quels rôles jouent les associations locales vis-à-vis des activités maritimes ? Quels sont les regards que porte le grand public envers les usages ? Comment améliorer la communication auprès des citoyens ? Voici quelques interrogations que nous avons tenté d'élucider à travers cette étude.

C'est ainsi que nous nous sommes principalement intéressés **aux perceptions des dimensions sociales, économiques et environnementales des enjeux relatifs aux activités en mer au sein de leurs parties prenantes**, en ce qu'elles sont souvent à la source de tensions ou de conflits (Clarinmont, 2021).

Un autre objectif initial de cette étude était de fournir au GIS ECUME des pistes et des propositions dans la finalité d'améliorer la communication et la cohabitation des activités menées en mer entre elles, ainsi que leurs relations avec le grand public et l'ensemble de la société.

Afin de répondre à ces objectifs, nous exposerons dans un premier temps une synthèse de la littérature (principalement francophone) traitant des enjeux de cohabitations, de controverses et de conflits en mer, avant de présenter les résultats de l'enquête qualitative par entretiens semi-directifs que nous avons menée auprès d'un échantillon se voulant représentatif des parties prenantes des activités maritimes au sein de la façade MEMN.

Nous jugeons judicieux de noter dès à présent qu'aucun recours à une quelconque intelligence artificielle n'a eu lieu durant le déroulement de l'étude et pendant l'écriture de ce rapport.

**Encadré n°1 : Notes à propos du rôle de sociologue dans la réalisation de cette étude.**

En tant que sociologue, mon rôle et mon implication dans le déroulement de l'étude ainsi que dans la rédaction de son rapport sont à vocation purement scientifique. Autrement dit, il s'agira d'exposer et de tenter d'expliquer, de la manière la plus neutre possible, les différents points de vue et de controverses chez la population mobilisée. Je n'aurai ainsi pas vocation à représenter un arbitre entre les parties, ou bien à juger moralement certaines divergences de perceptions, ni à distinguer ce qui pourrait être considéré comme de vraies ou de fausses informations, ou encore d'idées reçues. Je ne serai pas non plus responsable de potentielles décisions ou stratégies adoptées à partir de cette étude, a posteriori de ma contribution.

## Synthèse de la littérature scientifique visant à comprendre les enjeux de cohabitation des activités humaines menées en mer et les tensions qui en émergent

La mer en tant qu'espace convoité et zone conflictuelle complexe depuis plusieurs décennies

Le fait que l'espace marin côtier soit réduit et ainsi convoité par une multitude d'activités dont les intérêts peuvent être en concurrence n'est pas un fait nouveau, ni exclusif à la façade MEMN ou aux eaux françaises. Cela fait près d'une quarantaine d'années que la recherche en sciences sociales s'intéresse aux interactions entre activités en mer, en liant « *l'augmentation des pressions exercées sur la mer* » avec des relations de plus en plus conflictuelles (Le Tixerant et Gourmelon, 2006 ; Johnson et Pollnac 1989). La multiplication des activités, mais aussi l'évolution des réglementations et des politiques contraignant parfois leurs pratiques en font un espace complexe, que certains qualifient de « flou » et difficile à appréhender (Le Tixerant et al. 2003).

Cette réalité ne semble pas s'être atténuée avec le temps, notamment dû à ce que les interactions entre activités et leur cohabitation ne sont régulées que par de multiples « règles de cohabitation » et de « zonages » particuliers, qui sont « définis indépendamment les uns des autres, sans qu'aucune logique d'ensemble ne prévale » (Trouillet 2006 ; 2024). En effet, bien qu'il existe des lignes de conduite en matière de planification maritime, nous verrons par la suite que ces dernières ne sont pas toujours facilement identifiables en termes d'effets concrets sur l'organisation des activités et sur leur cohabitation.

À travers une recherche bibliographique visant à mieux comprendre ces interactions complexes, nous avons identifié trois phénomènes principaux liés à l'évolution des tensions et des conflits en mer, dont nous ferons les exposés en trois temps. Nous aborderons ainsi premièrement les contraintes de la pêche face à des réglementations croissantes et dues au fait de ne plus être la seule activité légitime et bénéficiaire de l'espace maritime. Nous nous intéresserons ensuite aux tensions générées par le développement des énergies en mer en tant que nouvelles activités, avant de nous pencher sur les controverses et les contestations

liées à la planification et aux stratégies d'acceptabilité sociale de l'éolien en mer<sup>1</sup>. Nous aborderons également en complément de ces trois points le sujet des débats publics et quelques-unes de leurs évocations au sein de la littérature scientifique parcourue.

### Des difficultés pour l'activité pêche

Parmi les principales activités professionnelles en mer que nous avons évoquées, la pêche représente celle qui est la plus ancienne, ainsi que celle qui a principalement (si ce n'est exclusivement) occupé l'espace pendant des générations, et ce particulièrement en zone côtière. **Pour les pêcheurs, l'espace marin s'assimile souvent à une ressource qui leur revient légitimement et qui doit être défendue face aux activités qui s'y installent : de sorte que « chaque nouvelle activité et usage implantés en mer constitue une contrainte supplémentaire pour ces acteurs traditionnels »** (Lége, 2019).

En plus de difficultés importantes qu'a connues la pêche en tant qu'activité économique durant ces dernières décennies et sur lesquelles nous reviendrons plus tard (à l'image des contraintes liées à une réduction de l'espace de pêche en façade MEMN suite au Brexit, une évolution de la ressource avec une raréfaction de certaines espèces, ou encore l'augmentation du prix du carburant), deux types de contraintes vécues par les pêcheurs ont participé à générer des tensions entre ces derniers et d'autres acteurs de la mer. **Il s'agit de l'augmentation de l'espace occupé par de nouvelles activités qui se sont développées de façon croissante, ainsi que de la réduction de l'espace de pêche et de la multiplication des règles imposées à partir de politiques environnementales.** En quelques décennies, la pêche s'est vue de plus en plus exclue de l'espace maritime, en passant « *du principe selon lequel 'on peut pêcher partout sauf là où c'est interdit' à 'on ne peut pêcher nulle part sauf là où c'est autorisé'* » (Trouillet, 2006).

Au début des années 2000, Dupilet observait en ce sens des tensions et des conflits entre pêcheurs français et acteurs de l'extraction de granulats marins, laquelle était perçue comme menace. **Les pêcheurs mobilisés avaient exprimé l'impression d'un manque de communication, ou le sentiment de ne pas être suffisamment écoutés et sollicités dans les prises de décisions relatives à l'occupation de l'espace et aux implantations des zones d'extraction**, et ce malgré leurs connaissances du terrain. Dans un rapport ministériel, Dupilet (2001) encourageait ainsi à davantage de concertation entre les pêcheurs, qui aspiraient à être reconnus comme des partenaires, et les extracteurs de granulats, qui exprimaient la volonté d'une bonne entente avec les pêcheurs. La pêche faussement plaisancière était également dénoncée comme une nuisance importante, en échappant aux contrôles jugés largement insuffisants et en ne respectant pas les règles en vigueur, contribuant grandement à une raréfaction des ressources.

L'implémentation en 2008 des zones d'aires marines protégées selon la politique européenne de préservation de l'environnement de la biodiversité *Natura 2000* fut également vécue

---

<sup>1</sup> Il est à noter que nous nous sommes concentrés sur ces sujets car ils semblent avoir été considérablement exploités en termes de recherche, contrairement à l'extraction de granulats marins ou aux activités portuaires (d'après la recherche bibliographique que nous avons menée).

comme une contrainte majeure pour beaucoup de pêcheurs, **ne provoquant pas seulement chez eux de la colère, mais aussi du pessimisme et du fatalisme quant à l'avenir même de l'activité de pêche** (Menozzi, 2017).

Des pêcheurs et représentants de comités régionaux et départementaux interrogés à l'occasion d'une enquête sociologique expliquaient être conviés à des réunions concernant les zones d'implémentation de *Natura 2000*, mais y être « mis devant le fait accompli », en ayant l'impression de ne pas être écoutés. **De nombreux pêcheurs semblaient être sceptiques quant à l'intérêt même de participer à ces réunions, ou choisissaient simplement de ne pas y participer et de ne pas s'y intéresser, en ayant parfois l'impression de ne pouvoir que subir des contraintes environnementales vécues comme de plus en plus lourdes.** Selon Marie-Jo Menozzi (2017) : « *Les pêcheurs doivent composer avec une réglementation croissante, dont ils décrivent la lourdeur. Ce point de vue sur la question environnementale est souvent assorti de l'expression d'une colère de la part des pêcheurs, à l'égard des réglementations croissantes, des 'technocrates', des scientifiques, de ces 'ils' qui décident sans tenir compte de leur point de vue à eux. La mise en place de Natura 2000 en mer est envisagée par certains pêcheurs comme une 'épée de Damoclès' au-dessus de leur tête, qui à tout moment peut signifier l'interdiction de leur pratique.* »

D'une manière plus générale, l'environnement et les réglementations qui lui sont liées sont perçus par une partie des pêcheurs comme des contraintes imposées par des décideurs politiques dont les intérêts divergent des leurs, pour lesquels l'appellation « d'écolo » peut être utilisée de manière très péjorative. Toujours d'après le rapport « *Décider, enquêtes sociologiques : Analyse de la participation des pêcheurs en sites Natura 2000 et perception de la problématique interactions dragues/maërl* » (Menozzi, 2017), **nombre des pêcheurs semblent s'intéresser aux questions d'environnement et de biodiversité avant tout dans la mesure où ils se préoccupent de la qualité et la quantité des ressources pour la pêche, et ainsi également de la qualité de l'eau.** Ils considèrent de même jouer un rôle majeur vis-à-vis de l'état de la ressource, mais expriment subir et ne pas être en capacités d'agir sur la qualité de l'eau.

Les pêcheurs semblent toutefois accorder une importance aux relations qu'ils entretiennent avec les scientifiques qui participent aux décisions administratives et aux régulations de leurs activités, bien qu'en étant parfois en désaccord.

Nous retiendrons que **ce qui apparaît surtout comme sources de conflits entre pêcheurs et autres acteurs de la mer, y compris professionnels, scientifiques et responsables administratifs, sont les processus de décisions durant lesquels les pêcheurs ne sont ou ne se sentent pas écoutés, ou pire pendant lesquels ils ne sont pas consultés** (sans non plus, bien sûr, négliger les effets concrets de ces décisions sur la pêche, qui ont progressivement abouti à la réduction des espaces de pratique ou à l'imposition de nouvelles contraintes réglementaires).

Un espace commun de plus en plus réduit et un arbitrage qui interroge

Le développement de nouvelles activités en mer et l'occupation progressive de l'espace qu'elles induisent, notamment le développement des énergies renouvelables et l'implémentation de parcs éoliens, ont participé à renforcer au cours de ces 10 dernières années la réduction de l'espace disponible en mer et les tensions qui en émergent.

La réduction de l'espace causée par la multiplication des activités, ainsi que par les règlementations et les zones de protection de l'environnement et de la biodiversité interroge également la dimension publique de la mer. En France, la mer appartient en effet à l'ensemble des citoyens, en tant que « chose commune », un espace à l'usage de l'ensemble des Français. Les acteurs traditionnels de la mer, comme les pêcheurs, ont eu historiquement l'habitude et la liberté de professionnaliser et de jouir de cet espace commun, en y exploitant les ressources animales de façon itinérante.

Selon Romain Legé, **les espaces de plus en plus conséquents accordés à des usages uniques sédentaires et sur le long terme**, par des activités telles que les énergies marines renouvelables, les plateformes gazières, pétrolières ou multi-usages, l'extraction de granulats<sup>2</sup>, ou encore certaines activités portuaires, **peuvent être considérés comme des « occupations privatives de l'espace public »** (Legé, 2019). Ces dernières ne génèrent pas que des conflits d'usage entre les acteurs de la mer, mais aussi des mouvements de contestation citoyens, à l'image des mouvements organisés contre les projets de parc éolien en mer au large de Dieppe - Le Tréport.

Toujours d'après Romain Légé, **la multiplication conséquente, depuis le début des années 2000, des espaces loués à l'application de politiques de protection de l'environnement et de la biodiversité** (tels que *Natura 2000* et les Parcs naturels marins), **couplée aux occupations privatives sédentaires, représentent un phénomène croissant de zonages de la mer**. Ces zonages sont perçus de manière très négative de la part des acteurs économiques, assimilés à des contraintes qui nuisent de plus en plus au bon déroulement de leurs activités.

Les tensions liées à la réduction de l'espace exploitable sont arbitrées par l'État, qui organise et planifie des processus participatifs de concertation entre les acteurs. Malgré cela, il apparaît que très peu d'entre eux aient une connaissance claire des démarches de planifications en mer. **Il semble que l'État laisse transparaître une position plutôt floue et ambiguë : « à savoir favorable aux nouvelles installations et en même temps au maintien des activités traditionnelles », qui « ne parvient pas à déverrouiller les conflits », « de sorte que ces conflits se traduisent de plus en plus par des mouvements de résistance, qui militent et se mobilisent sur le terrain »** (Legé, 2019). Aussi, **les démarches de concertations entre les acteurs, qui sont pourtant amenés à se rencontrer et à échanger de plus en plus, ne semblent pas permettre d'apaiser les tensions.**

Les décisions de l'État relatives à l'implantation de parcs éoliens en mer de manière à atteindre l'objectif de 45 gigawatts produits par ces derniers d'ici l'année 2050 et leurs conséquences en termes de réduction d'espace praticable pour les autres activités sont perçues par

---

<sup>2</sup> Il convient ici de nuancer à propos de la sédentarité de l'extraction de granulats marins, qui ne présente pas de structure pérenne en mer et dont la présence pour l'exploitation est temporaire, tendant à s'accorder avec d'autres activités pour des gestions d'espaces partagés.

beaucoup d'acteurs (économiques et politiques locaux à proximité des projets des parcs) comme traduisant un arbitrage déséquilibré ou injuste. **Cette planification de parcs éoliens en mer par l'État est parfois considérée comme l'injustice d'un État omnipotent qui dépossède les acteurs de leurs pouvoirs de décisions démocratiques au nom d'intérêts non justifiés** (de leurs points de vue), **entrant des résistances et une « perte de confiance dans le processus démocratique », traduisant un « échec de la concertation »** (Legé, 2019), ou encore comme la revendication de l'État de sa toute-puissance dans un « *processus d'anti-appropriation citoyenne et locale* » (Debizet, 2024)

Nous noterons ici que la rédaction de cette partie n'est pas liée à une prise de position quelconque de notre part, mais à la description de phénomènes vécus par les acteurs qui nous semblent importants dans la compréhension des tensions et des conflits au sein des activités en mer. Nous verrons d'ailleurs par la suite que des idées similaires ont été exprimées par plusieurs personnes interrogées lors de l'enquête que nous avons menée.

### Des stratégies d'acceptabilité sociale de l'éolien en mer controversées et contestées

Lorsque l'on s'intéresse aux tensions présentes autour des activités maritimes dans le cadre d'une recherche bibliographique en sciences humaines et sociales, il semble intéressant de constater qu'une partie importante des travaux récents a été consacrée à l'étude des stratégies employées par les porteurs de projet (dont l'État) pour une acceptabilité sociale des projets de parcs éoliens en mer, et leurs réactions chez les acteurs et les citoyens.

La notion « d'acceptabilité sociale » est elle-même souvent critiquée et remise en cause. **L'expression est en effet conçue comme difficilement définissable avec précision, et souvent utilisée à des fins plutôt pratiques, sans fondements théoriques rigoureux** (Batellier, 2015). **Le caractère quelque peu « flou » de la notion est ainsi susceptible de provoquer de la méfiance d'une partie importante des citoyens** (Fortin et Fournis, 2013).

Annaig Oiry (2015) définit les stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables comme « *un ensemble d'objectifs opérationnels et d'actions coordonnées choisis pour parvenir à obtenir le consentement des populations locales et acteurs du territoire vis-à-vis de l'implantation de nouvelles infrastructures énergétiques* ». En ce sens, « **L'acceptabilité sociale n'est donc pas un donné mais un construit, elle est souvent moins le fruit d'une adhésion enthousiaste et spontanée des acteurs du territoire (riverains, pêcheurs, résidents secondaires, usagers divers de l'espace maritime) que le produit de stratégies mûrement réfléchies et financées par des porteurs de projets rompus aux techniques de communication. L'acceptabilité fonctionne alors comme une sorte de management des conflits** ». Elle peut aussi être considérée comme une négociation pour obtenir la paix sociale (Oiry, 2015).

Elle dénote également **un décalage entre un accueil plutôt favorable des collectivités et des entreprises locales, ainsi que de certaines associations, et l'expressions de vigilances et de voix négatives de la part des usagers de la mer (particulièrement des pêcheurs)**. En étudiant les parcs éoliens situés au large de Saint-Nazaire et de Saint-Brieuc, Annaig Oiry (2015) a pu distinguer plusieurs catégories d'opposants, dont principalement : « *les résidents (qui sont*

souvent surtout des résidents secondaires), les associations environnementales, le monde de la pêche, ainsi que les opposants antinucléaires tissant des liens entre critique du nucléaire et critique du renouvelable industriel ». Les résidents et certains élus locaux, bien que semblant surtout préoccupés par des effets négatifs des éoliens sur le paysage, ainsi que sur l'activité touristique et de potentielles retombées sociales (Bas et al, 2016), expriment également le sentiment d'une injustice dans des rapports de force déséquilibrés entre les populations locales et les porteurs de projets. Les associations environnementales sont quant à elles soucieuses de potentiels effets des éoliens sur la biodiversité, en critiquant sur le fond et sur la forme les études d'impact commandées par les porteurs de projet.

Il semble de même intéressant de noter que **les pêcheurs, pourtant très opposés au principe d'avoir un parc éolien en mer près de leurs lieux de travail, finissent généralement par accepter les compensations proposées par les porteurs de projet, tout en restant méfiants**. Cette acceptation des compensations est aussi à comprendre en prenant en compte le contexte généralement défavorable du monde de la pêche (raréfactions de certaines ressources, augmentation des normes environnementales et des espaces protégés, *Brexit*, etc.).

Les collectivités et les élus locaux sont souvent inquiets et suspicieux face aux promesses de redynamisation des territoires, d'effets économiques positifs et de créations d'emplois faites par les porteurs de projets. Il est d'ailleurs assez courant que les collectivités demandent des compensations dans le processus de négociation d'implémentation de parc éoliens en mer. Ainsi, d'une certaine manière, « *en prévoyant des retombées financières pour les communes en co-visibilité, l'État cautionne implicitement que l'éolien en mer est un handicap pour les territoires qu'il faut compenser* » (Jouanno, 2024).

**Les controverses liées à l'implémentation des parcs éolien en mer concernent la plupart du temps leurs lieux d'implantation** (Beuret, 2016), **mais les raisons de leur création évoquées par les porteurs de projet, notamment la transition écologique, sont rarement contestées**. Il existe de même une certaine **hiérarchisation des enjeux qui participent à l'acceptabilité sociale des éoliens au cours des processus de négociation**. D'après Eloi Leymarie (2011) : « *on observe en réalité une hiérarchisation jamais explicite, mais effective, de plusieurs intérêts généraux : le changement climatique passe avant le maintien et le respect de la pêche professionnelle, qui passe avant la biodiversité, qui elle-même prend le pas sur l'enjeu paysager* ». Dans les instances de concertation, l'enjeu climatique semble déjà acquis et son bien-fondé n'a pas besoin d'être prouvé ou débattu, puis ce sont d'abord les pêcheurs qui sont consultés en raison de leur ancrage historique et pratique en mer, avant les associations de protection de l'environnement et les scientifiques, et enfin les acteurs économiques locaux autres que les pêcheurs (Leymarie, 2011).

En ce sens, les parcs éoliens marins semblent être acceptés similairement aux éoliens terrestres : en tant que vecteurs d'énergies renouvelables et ainsi à partir de raisons morales et éthiques, **ils bénéficient d'une acceptabilité plutôt bonne de manière générale dans l'opinion publique française, mais celle-ci tend à décroître au fur et à mesure que leurs implantations se rapprochent des concernés** (Oiry, 2015 ; Saucier et al., 2009 ; ADEME, 2014).

## Controverses autour des débats publics sur la mer

Plusieurs initiatives de participation et de concertation ont été mises en place au cours de ces vingt dernières années, dont des événements appelés débats publics. Ce fut notamment le cas de « *La mer en débat* », organisé par le gouvernement et par RTE, correspondant à un ensemble de 375 événements qui ont eu lieu sur les quatre façades maritimes, entre le 20 novembre 2023 et le 26 avril 2024. Avant de nous intéresser au compte rendu de *La mer en débat*, il nous semble important d'évoquer quelques critiques envers les débats publics trouvés dans la littérature scientifique

La démarche même d'organiser des débats publics est en effet parfois vivement critiquée, étant par exemple **perçue comme faisant partie d'une stratégie des porteurs d'un projet pour améliorer son acceptabilité sociale ou obtenir son consentement**, organisée de manière descendante (Clarinmont, 2021), tout en étant « *contrôlée par une autorité politique ou administrative* » (Blondiaux et Fourniau, 2011). De même, selon Annaig Oiry (2024) : « *le débat public, plus qu'un organe de concertation, peut être aussi analysé comme un dispositif de gestion et de bureaucratisation de la critique. Il convient donc de ne pas surestimer le rôle des débats publics, au sein d'un dispositif plus vaste de construction de l'acceptabilité sociale de l'éolien en mer par les pouvoirs publics et les groupes industriels* ».

**La dimension démocratique des débats publics est ainsi quelquefois remise en cause.** Premièrement **par une interrogation à propos de leurs participants et de la représentativité de ces derniers par rapport à l'ensemble des citoyens français, que certains qualifient de « mini-publics » qui ne sont pas en mesure de constituer ce que l'on pourrait qualifier de délibération à grande échelle** (Blondiaux et Fourniau, 2011). Deuxièmement, par une dénonciation du fait que **ces événements ne permettent généralement pas d'aboutir à la démocratisation des processus de décisions concernant les projets concernés**<sup>3</sup> (Berher, 2011). Ce point relève aussi du format de ces événements qui, malgré leur appellation, semblent plus souvent prendre la forme de présentations et d'exposés d'experts invités, suite auxquels le public présent à la possibilité de réagir ou de poser des questions, plutôt que de véritables débats. Troisièmement, **il a également été rapporté que la plupart de ces événements n'ont pas ou peu d'effets vérifiables sur les décisions juridiques quant à la mise en place des projets concernés** (Monédiaire, 2011 ; Blondiaux et Fourniau, 2011).

D'après le compte rendu officiel de la mer en débat, « *les projets d'implantation de parcs éoliens sur la façade (MEMN) ont été plus ou moins bien accueillis selon les territoires* », avec certaines collectivités plutôt favorables au développement de l'éolien en partie selon des intérêts économiques, ainsi que des acteurs économiques de la mer en lien avec la filière éolienne en mer qui y voient une opportunité pour les clusters d'entreprises locales. « Les

<sup>3</sup> À propos des débats publics qui ont pour objet les parcs éoliens en mer, il s'est tout de même avéré que certaines initiatives participatives et consultatives organisées par les porteurs de projet ont eu pour effets des discussions et des influences sur la localisation de plusieurs parcs, bien qu'il semble que tous les parcs éoliens n'aient pas laissé les mêmes capacités d'influence sur leur localisation aux acteurs locaux. Nous reviendrons sur ce point lors de l'exposé des résultats de notre enquête. Cependant, les débats publics n'ont pas eu pour objet des discussions afin de peser le pour et le contre de l'implémentation des parcs éoliens, ou encore leurs nombres au sein des différentes façades, dont les décisions politiques ont été prises en amont.

patrimoniaux » sont cependant mentionnés comme « *résolument opposés à l'éolien et très mobilisés sur la question de l'impact visuel et paysager* ». Les associations de protection de la nature et de l'environnement sont également évoquées comme préoccupées, pour qui « *la lutte contre le changement climatique ne doit pas se faire au détriment de la protection de la biodiversité* » (Débat public, 2024).

Il est également rapporté que des pêcheurs de la façade MEMN ont exprimé des craintes importantes envers l'éolien en mer, en pensant « *ne pas survivre à des contraintes aussi énormes* » et en appelant à un « *Pacte pour la sauvegarde de la pêche artisanale Normande* » avec l'État, ou bien en évoquant un « *effet de saturation* » avec de trop nombreux projets de parc éoliens en construction au sein de la façade.

Bien qu'évoquant d'autres thématiques abordées durant les événements de *La mer en débat* (comme la décarbonation des ports, les couloirs de migration des espèces animales, ou encore les effets de l'extraction de granulats marins), il nous semble important de noter que **le rapport aborde principalement des questions liées au développement de l'éolien en mer**. Nous verrons par la suite qu'il s'agit d'une critique qui a également été faite à *La mer en débat*, par différents acteurs interrogés au cours de notre enquête.

De même, le rapport semble laisser apparaître davantage de considérations positives à propos des éoliens en mer que ce qu'il a été généralement exprimé par les témoignages d'acteurs interrogés, ainsi qu'à travers la littérature scientifique que nous avons explorée. Il y est par exemple indiqué que bien que l'éolien en mer ait été « *remis en cause par une partie du public* », avec des arguments comme « *ses impacts potentiels sur la biodiversité, le cadre de vie et les activités en mer, son coût, l'intermittence de sa production face au nucléaire, la perte de souveraineté énergétique, etc.* » (les associations Vent debout et Pulse sont mentionnées) – ce sont de « *nombreux participants* » qui « *se sont exprimés favorablement au développement potentiel de l'éolien en mer, mettant en avant la lutte contre le réchauffement climatique et invitant l'État à aller au-delà de son objectif de 45 GW, comme le propose le scénario (M0) de RTE (62 GW) (CA44 La France Insoumise)* ». À titre d'exemple, le groupe de travail d'inclusion de Dunkerque souligne les effets positifs du développement de l'éolien en mer : « *Les éoliennes en mer, c'est bien pour faire de l'électricité sans polluer, il en faut plus !* ».

Que conclure de ces premiers éléments de compréhension des enjeux de cohabitation en mer et des tensions qui en émergent rapportés par la littérature scientifique ?

Une recherche bibliographique nous a permis d'identifier plusieurs premiers éléments de compréhension quant aux enjeux de cohabitations et de tensions en mer.

Dans un espace marin de plus en plus réduit et saturé (et ce particulièrement au sein de la façade MEMN), les acteurs dits traditionnels comme les pêcheurs, qui ont eu l'habitude d'occuper l'espace et d'exploiter les ressources animales de manière libre et itinérante pendant des générations, se trouvent de plus en plus contraints dans leurs pratiques par le développement croissant d'autres activités en mer qui gagnent du terrain depuis plusieurs dizaines d'années, ainsi que par la multiplication de zones protégées et de réglementations. Les différents acteurs qui convoitent ces espaces ont des intérêts différents, et quelquefois

divergents. Le développement plus récent des énergies renouvelables en mer, et notamment des parcs et des projets de parcs éoliens suscite particulièrement des tensions, principalement concernant l'activité de pêche, mais aussi de manière plus générale, en ce que la légitimité de leur occupation de l'espace ainsi que les stratégies d'acceptation sociale déployées par leurs porteurs de projets (dont l'État), sont souvent remises en cause. Les dispositifs de communication et de concertation, à l'instar du débat public *La mer en débat*, sont également questionnées sur leur fond et leur forme, et parfois vivement critiqués au sein des publications que nous avons trouvées sur le sujet.

Il s'agit là des principaux résultats de la recherche bibliographique que nous avons menée, et non d'une compréhension exhaustive de la réalité des enjeux de cohabitation au sein des activités menées en mer. De même, l'exposition de ces résultats ne représente pas et ne sous-entend pas une quelconque prise de position de notre part, mais une tentative d'identifier des éléments qui nous permettent de parvenir à nous rapprocher des objectifs de l'étude.

Il est aussi vrai que le tableau dressé jusqu'ici peut sembler plutôt pessimiste (notamment avec des démarches de concertations décrites comme assez peu utiles ou non suffisamment démocratiques), mais les problèmes identifiés au sein de la littérature scientifique pourront également participer à adopter des stratégies pour une meilleure gestion de ce qui est décrit comme défaillant.

Nous verrons dans les résultats de l'enquête que nous avons menée que les relations entre les activités ne sont pas si négatives que ce à quoi l'on pourrait s'attendre à partir de la lecture de cette partie, et qu'il existe bel et bien des perspectives d'amélioration de cohabitation et des terrains d'entente coconstruits par certains acteurs.

## Méthode

Nous exposerons ici les choix méthodologiques faits dans la préparation et dans l'exécution de l'enquête qualitative menée auprès des acteurs identifiés comme parties prenantes des activités en mer au sein de la façade MEMN. Un des objectifs principaux de l'étude étant de mieux comprendre leurs différentes perceptions, nous avons en effet jugé qu'il était adéquat de mener une enquête qualitative par le biais d'entretiens semi-directifs.

**Les entretiens semi-directifs consistent en des séries de questions ouvertes posées par thématiques qui visent l'obtention de discours riches et détaillés** (contrairement à, par exemple, un questionnaire utilisé lors d'une enquête quantitative, dans lequel les questions sont fermées et les réponses consistent en de brèves informations qui seront ensuite utilisées pour des analyses de type statistiques). **Ils représentent une méthode d'enquête pertinente et idéale dans le cas où l'on cherche à comprendre des perceptions et des opinions, ou à étudier des pensées complexes.**

### Chronologie de l'étude et approche épistémologique

L'étude s'étant déroulée pendant 11 mois, son organisation a été pensée de manière à atteindre ses objectifs principaux dans un temps limité.

C'est ainsi que nous avons dans un premier temps procédé à l'élaboration d'un guide d'entretien dont les catégories et les questions ont été coconstruites avec des membres du GIS ECUME, avant de planifier et d'effectuer les entretiens semi-directifs qui constituent les principales ressources de l'étude.

La recherche bibliographique dont les résultats ont été exposés précédemment a été menée dans les mêmes temps que la réalisation des derniers entretiens. Ceci inclut que nous avons effectué l'enquête de terrain selon une démarche inductive, via un guide d'entretien établi autour de thématiques générales visant à mieux comprendre les enjeux de cohabitation, les tensions et les conflits en mer, ainsi que les perceptions des parties prenantes (et non à partir d'hypothèses formulées d'après une recherche bibliographique qui aurait été menée en amont de l'enquête, ou en se basant sur des théories identifiées antérieurement). La recherche bibliographique a été faite de manière à enrichir les résultats de l'étude, en participant à atteindre ses objectifs, et non afin de préparer l'enquête.

2024				2025						
Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Jun.	Jui.
Travail de terrain	Construction du guide d'entretien et d'un échantillon, planification	Entretiens semi-directifs		Entretiens semi-directifs additionnels	Planification des événements de sciences participatives	Évènements de sciences participatives	Concertations avec le GIS ECUME, relectures et modifications	Finalisation et remise du rapport, Fin de l'étude		
Recherche et rédaction	Recherche bibliographique	Rédaction des résultats de la recherche bibliographique		Traitements et analyse des données	Rédaction des résultats de l'enquête par entretiens	Rédaction de l'analyse des événements, finalisation du rapport				

Figure 1 : calendrier et déroulement de l'étude

## Guide d'entretien

Le guide d'entretien construit pour l'enquête qualitative contient 6 catégories de questions, pensées de manière à obtenir un ensemble d'informations répondant avant tout aux demandes exprimées par les membres du GIS ECUME, afin d'atteindre les objectifs présentés précédemment.

Les questions ont été posées en allant des plus générales vers les plus particulières, et des plus légères vers les plus sensibles. Nous commençons ainsi les entretiens par des questions de présentation, avant de nous intéresser aux perceptions générales des acteurs à propos de la mer et de la façade MEMN. Cette catégorie de questions s'intéressait aussi aux évolutions des activités maritimes dans le temps, à l'état actuel des connaissances scientifiques et comment pourraient-elles être améliorées, ainsi qu'aux points de vue des interrogés à propos des connaissances du grand public de la mer et de ses activités, et de comment améliorer ces dernières par la communication. Était ensuite abordée la thématique des enjeux et des défis (en laissant les interrogés interpréter librement le mot enjeux, avant de les orienter vers des questions économiques, d'environnement, de biodiversité et de cohabitation entre activités). Nous interrogions ensuite les interlocuteurs à propos de leurs propres interactions avec l'ensemble des activités en mer, avant de nous intéresser aux tensions et aux conflits.

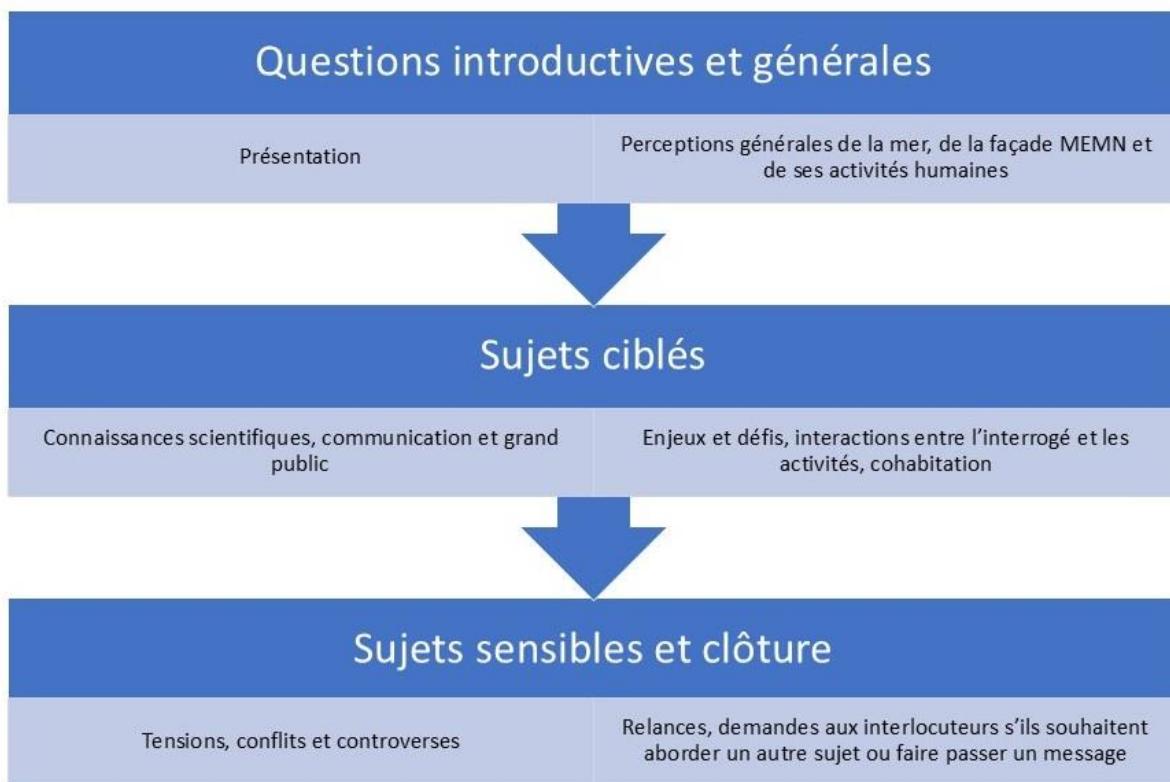


Figure 2 : Déroulement des entretiens semi-directifs

Les entretiens ont duré en moyenne une cinquantaine de minutes, avec des discours souvent riches d'informations et parfois complètement opposés sur plusieurs sujets, d'un interlocuteur à un autre.

#### Échantillonnage et participants

L'échantillon a été ainsi constitué de manière à représenter du mieux possible les parties prenantes des activités humaines menées en mer dans la façade MEMN. Par « parties prenantes », nous entendons les principaux acteurs décisionnaires et participants au déroulement des activités, leurs planificateurs, les scientifiques dont les recherches sont en liens avec celles-ci, ainsi que les associations constituées qui les soutiennent ou qui s'y opposent. Cette stratégie peut représenter un certain biais, dans la mesure où, par exemple, lorsque nous mentionnerons les représentants de l'activité de pêche, il sera nécessaire d'être bien conscient qu'il s'agit de décisionnaires et de représentants liés à cette profession, et non directement de pêcheurs.

Nous avons, avec les membres correspondants du GIS ECUME, élaboré une liste de 120 personnes à contacter, parmi lesquelles 52 ont finalement participé à l'enquête par entretiens semi-directifs. Le tableau 1 reprend la répartition de l'échantillon par catégories d'acteurs :

Tableau 1 : Échantillonnage et participants à l'enquête par catégories d'acteurs

	Professionnels et représentants d'activités	Membres d'associations	Responsables administratifs et élus	Scientifiques	Total
Personnes contactées	37	30	34	23	120
Personnes interrogées	19	10	13	10	52

Pour chaque catégorie de personnes interrogées, nous avons veillé à diversifier aussi bien leurs rôles que leurs emplacements géographiques, en veillant à ce qu'ils couvrent l'ensemble de la façade MEMN.

Parmi les professionnels et les représentants d'activités, ce sont plusieurs représentants des activités maritimes majeures qui ont été interrogés, dont des présidents de comités régionaux et de pilotages, directeurs, secrétaires généraux, chefs de projet et responsables, ou encore présidents de syndicats.

Plusieurs types d'associations ont été choisis, en essayant de couvrir l'ensemble des types d'organisations liées aux activités en mer dans la façade MEMN : associations de protection de l'environnement ou de veille et de protection de la biodiversité (dont il arrive à certaines de collaborer au sein de projets ou d'activités menées en mer), conservatoires, ou encore des associations locales d'opposition à des activités particulières.

Les responsables de l'administration et élus interrogés ont également des fonctions diverses, dont des responsables départementaux et régionaux de la planification maritime, maires, représentants d'instances publiques liées aux activités menées en mer, de même que chargés de projets éolien en mer.

Des scientifiques experts de multiples domaines de recherche et occupant différents types de postes ont participé à l'enquête, dont des sédimentologues, géographes, experts des fonds marins et de la biodiversité, maîtres de conférences, professeurs des universités, ainsi que directeurs de groupements d'intérêt scientifique ou d'organismes de recherche.

**Afin de garantir l'anonymat des participants**, aussi bien pour une liberté d'expression la plus importante possible que dans le but de protéger l'intégrité des participants, ainsi que par respect des règles déontologiques de recherche, **aucun exemple particulier d'instance ayant participé à l'étude ne sera mentionné dans ce rapport**. De même, lorsque nous citerons des propos de personnes interrogées, nous utiliserons des pseudonymes et n'indiquerons que la catégorie d'acteur à laquelle ils appartiennent (exemple : Alain, membre d'une association de protection de l'environnement).

Nous exposerons dans la prochaine partie les résultats les plus significatifs et ayant contribué à atteindre les objectifs de l'étude.

## Résultats de l'enquête qualitative

### Les enjeux principaux des activités en mer dans la façade MEMN

Lors des entretiens, après avoir demandé aux personnes interrogées de se présenter, elles et leur activités professionnelles ou associatives, je les invitais à me parler de la façade MEMN et de ses principaux enjeux, en précisant que leur interprétation du mot « enjeux » était tout-à-fait libre (pouvant ainsi renvoyer à des questions économiques, sociales, environnementales, etc.). Il s'agissait d'une question introductory aux entretiens et très ouverte, visant à permettre d'identifier une première série de perceptions de la part de l'acteur interrogé.

Les réponses ont été plutôt similaires les unes aux autres, la plupart des interrogés ayant en premier lieu évoqué le fait que la façade est une des zones marines les plus anthropisées au monde, avec une concentration d'activités conséquente et un espace de plus en plus réduit, aussi bien qu'un important trafic de navigation.

Le deuxième point le plus abordé, et généralement évoqué dans un second temps a été celui des enjeux de cohabitation, avec **une évocation quasiment systématique des tensions qui se sont amplifiées parallèlement au développement du secteur de l'énergie en mer et des projets de parcs éoliens**. Certains acteurs que l'on pourrait qualifier de plutôt opposés à ces derniers, aussi bien que d'autres affiliés à leur développement ont parlé **d'une répartition « conséquente » ou « injuste » des projets de parcs éoliens au sein de la façade MEMN en comparaison à l'ensemble de la France**, perçue par certains comme « une plaie pour les autres activités, et particulièrement pour la pêche », et par d'autres comme « un défi à relever pour une bonne cohabitation et une acceptation de l'éolien ». L'enjeu retenu est ainsi de réussir à « continuer de trouver de l'espace, afin de pouvoir faire coexister les usagers historiques et les nouveaux usagers, en évitant que les usagers historiques se sentent privés d'exercer leur métier » (Maxime, professionnel affilié au secteur de l'énergie en mer). **Il s'agit aussi de « créer des ponts entre toutes les activités, et même des partenariats », ou « une meilleure communication entre chacun en considérant ce qui est vraiment réaliste, sachant que ceux qu'on considère comme des ennemis ont aussi leurs propres intérêts à défendre et sont là pour rester, et qu'il y a un intérêt important que chacun y trouve son compte, aussi bien pour eux-mêmes que pour l'économie de notre pays »** (Guillaume, scientifique et responsable de planification).

Le troisième enjeu le plus mentionné par les personnes interrogées a été celui de l'environnement. Plusieurs professionnels de la mer, scientifiques et responsables de l'administration ont évoqué l'idée que **le développement et la prospérité économiques des activités doivent être conciliés avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, en trouvant un bon équilibre entre les deux et sans que l'un ne soit sacrifié pour l'autre**. L'environnement a aussi été nommé par plusieurs scientifiques et membres d'associations comme lié à des questions de « pollutions venant de la terre, avec une pression agricole importante et des industries polluantes qui ont des impacts en mer », ou encore à une

« pression démographique considérable ». Des membres d'associations ont mis en cause certaines activités comme la pêche (« avec des bateaux de plus en plus gros, et des techniques de plus en plus violentes »), la conchyliculture (identifiée comme générant une pollution plastique conséquente), l'extraction de granulats, la navigation, le clapage ou encore l'éolien en mer comme polluants et néfastes pour l'environnement, en questionnant parfois l'intégrité et la fiabilité des études d'impact menées.

**Nous citerons également la protection de la biodiversité et les effets des activités sur celle-ci comme enjeu cité par les acteurs interrogés, bien que plus marginalement que ceux précédemment présentés**, et principalement par des membres d'associations et par quelques scientifiques. Cela se traduisait par exemple par l'expression de craintes suite à l'observation du déclin d'oiseaux marins durant ces 20 dernières années (ici attribué à la pollution, à des contaminations de type métaux lourds, ou bien une diminution de ressources alimentaires), ou par des inquiétudes quant aux impacts des éoliens en mer sur les oiseaux.

Les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité ont été associés par près d'un tiers des personnes interrogées (particulièrement chez les scientifiques et les professionnels, ainsi que par quelques responsables administratifs et élus) à **l'importance de développer la recherche scientifique sur les effets cumulés des activités menées en mer**.

**Les énergies marines renouvelables ont également été présentées comme un des enjeux principaux par plusieurs scientifiques.** Malgré certains inconvénients à propos desquels la connaissance scientifique doit encore être développée (bruit, impacts sur les oiseaux, etc.) et des résistances chez les pêcheurs, l'éolien en mer a souvent été considérée comme un enjeu dont les inconvénients sont jugés moindre que ses avantages, en tant qu'alternative aux énergies fossiles.

**L'acceptabilité d'usages industriels comme l'extraction de granulats ou les activités portuaires a été évoquée** par quatre professionnels leur étant affiliés. Selon eux, ces dernières bénéficient d'une mauvaise image auprès du grand public, qui a tendance à les associer trop vite et trop généralement à de la pollution, ou à de la négativité, sans considérer leur dimension indispensable à la vie des citoyens, ainsi que leur respect de règles environnementales et les efforts croissants faits dans ce sens. Revaloriser ces activités auprès du grand public est ainsi considéré comme un enjeu majeur.

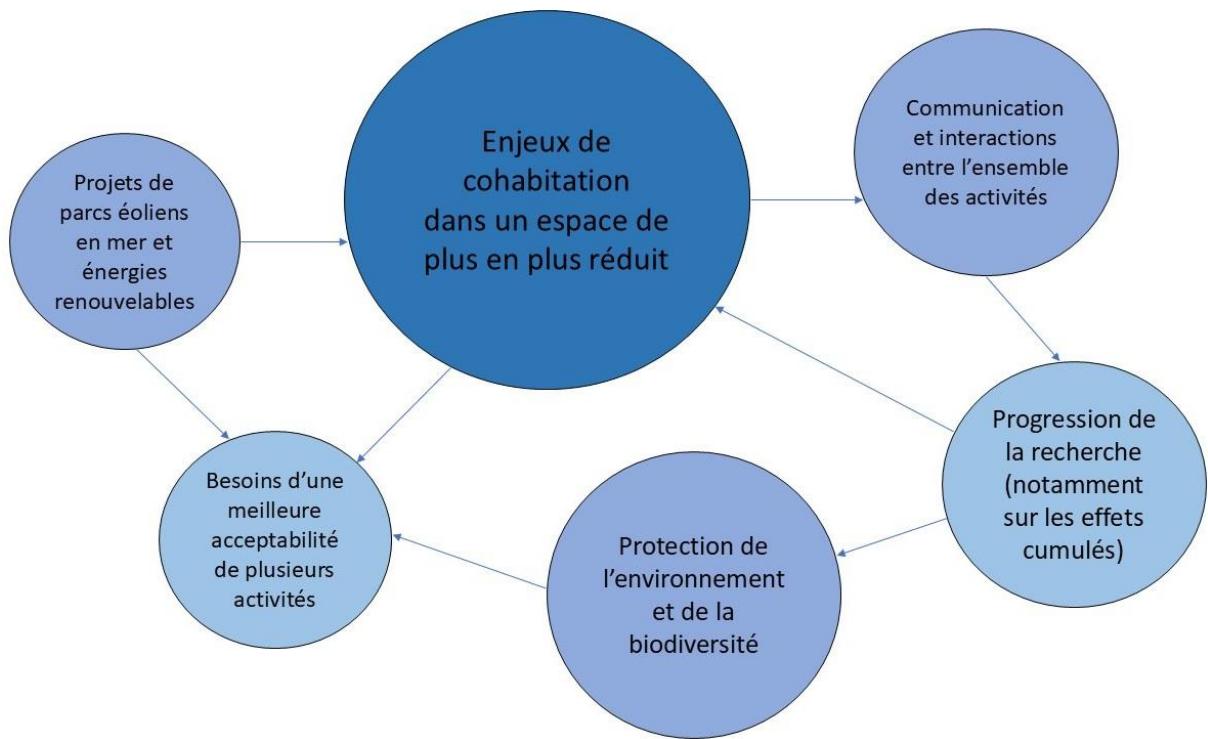


Figure 3 : Les enjeux principaux des activités maritimes dans la façade MEMN selon les acteurs interrogés

Il s'agit là des enjeux principaux identifiés dans les réponses des personnes interrogées à cette question introductory, et non d'une exposition de l'exhaustivité des points de vue exprimés. Certains acteurs ont en effet d'emblée abordé des sujets précis par lesquels ils semblaient particulièrement préoccupés. Nous en exposerons certains contenus ultérieurement dans les parties consacrées aux thématiques concernées.

Évolution des activités humaines menées en mer et des relations entre acteurs durant les deux dernières décennies

Les questions portant sur l'évolution des activités en mer et les relations entre leurs acteurs durant ces 10 et 20 dernières années n'ont été posées qu'à une portion limitée des interrogés, avec suffisamment d'ancienneté. Il s'agissait principalement de scientifiques et de membres d'associations, ainsi que de quelques professionnels.

**Plusieurs scientifiques ont exprimé l'idée que la conscience des enjeux environnementaux est de plus en plus importante chez l'ensemble des acteurs de la mer.** Selon eux, il y a 20 ou 30 ans, ces questions n'existaient souvent que chez une faible partie des chercheurs concernés par ce sujet, alors qu'elles sont maintenant très présentes chez presque tous les acteurs des activités maritimes (ainsi que pour le grand public). Désormais, la plupart des professionnels, toutes activités confondues, intègrent dans leurs pratiques l'idée qu'il est nécessaire de limiter ses effets sur l'environnement et la biodiversité. **Cette évolution des consciences, perçue de manière très positive, est aussi à lier avec une progression de l'importance allouée aux études d'impact.**

**Une autre évolution représentée comme positive est une nette amélioration des relations et des interactions entre scientifiques, professionnels, et parfois associations.** D'après un universitaire :

« Il y a de ça 30 ans, les scientifiques et les professionnels ne se connaissaient pas et ne se parlaient pas. Les professionnels avaient tendance à considérer les scientifiques comme des théoriciens hors-sol, tandis que les scientifiques avaient tendance à voir les professionnels comme des exploitants qui ne veulent que s'enrichir et sans considération pour l'environnement. Puis on a commencé à aller chercher des scientifiques spécialistes dans des labos d'universités, par exemple pour les sédiments [...]. Maintenant c'est devenu chose courante, les entreprises font appel à des scientifiques, des universitaires ou des bureaux d'études pour mener les études d'impact, et des fois ce sont des associations qui participent [...] Maintenant, tout le monde se parle ». (Alain, scientifique affilié à une Université).

Selon un professionnel, cette évolution est à entretenir et à développer, afin de pouvoir mettre davantage d'acteurs en relation et de multiplier leurs interactions. **Par exemple, les pêcheurs ont été identifiés comme n'étant « pas les meilleurs communicants », ce qui impliquerait un besoin constant d'aller à leur rencontre et d'encourager leur participation et leur mobilisation** (notamment dans les instances de concertation et dans les réunions de planification).

L'éolien en mer a également été largement évoqué en tant que sujet incontournable parmi les évolutions des activités en mer. **Son développement semble perçu de manière plutôt positive par la plupart des scientifiques interrogés**, en tant « qu'énergie renouvelable » dont la légitimité n'est pas à être remise en question. **Les membres d'associations peuvent ici être distingués selon deux catégories : ceux qui perçoivent l'arrivée de l'éolien en mer comme pertinente en tant qu'énergie renouvelable, mais qui s'inquiètent de ce qu'ils décrivent comme une implémentation trop précipitée manquant de recul sur ses effets** (notamment sur les oiseaux et les animaux marins, mais aussi à propos du bruit provoqué), **et les représentants d'associations allant de plutôt à très opposées à l'éolien en mer. Certains professionnels interrogés**, notamment affiliés à la pêche ou à l'extraction de granulat, **ont mentionné le développement de l'éolien en tant qu'évolution menaçant la cohabitation et le devenir d'activités jugées comme délaissées par l'État**. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

D'autres sujets ont été abordés et considérés comme importants dans l'évolution des activités en mer, notamment le *Brexit* et ses impacts sur la pêche, ou encore le développement des aires marines protégées. Il s'agissait cependant plutôt de faits brièvement évoqués au sein de discours qui se concentraient davantage sur les points précédemment présentés.

Des perceptions des enjeux environnementaux qui varient en fonction des catégories d'acteurs

Nous présenterons ici un fait qui nous est apparu comme significatif durant l'ensemble de l'enquête (et non pas seulement exprimé par les acteurs interrogés au début des entretiens) : à savoir **qu'il existe en effet des perceptions différentes de ce que sont les enjeux liés à l'environnement selon les acteurs interrogés, voire des perceptions différentes de ce que signifie « l'environnement » dans le contexte des activités maritimes.**

**Le terme environnement semble en effet avoir été principalement et directement associé à des enjeux de « décarbonation », ou à la nécessité de « réduire son empreinte carbone dans un contexte de changement climatique », par les professionnels de l'énergie en mer, liés aux activités portuaires, ainsi que par une majorité des responsables de l'administration interrogés.** Il fut secondairement, et donc en moindre mesure, associé à des questions de protection de la biodiversité par les mêmes acteurs, elles-mêmes évoquées en même temps que les études d'impact visant à démontrer que les effets néfastes sur l'environnement des activités concernées sont limités. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que la conscience environnementale de ces acteurs est limitée à ces sujets, mais de comprendre que celle-ci s'intègre dans une logique d'exigences et de normes dont dépendent notamment des enjeux économiques (notamment via la mesure de son empreinte carbone, ou encore par la réalisation d'études d'impact obligatoires).

**Pour la quasi-totalité<sup>4</sup> des membres d'associations interrogés, le mot environnement renvoyait aussi bien à des préoccupations liées à la « pollution » (comprenant divers éléments comme la pollution de la mer venant des activités anthropiques terrestres, les impacts de la pêche et de la conchyliculture intensives, la pression d'un trop d'activités en mer et de navigation dans un espace réduit) qu'à la protection de la biodiversité (oiseaux et animaux marins). Les acteurs associatifs interrogés sont en effet souvent soucieux des impacts des activités en termes de pollution pouvant affecter directement la qualité de l'eau et la biosphère :** les préoccupations principales concernent les immersions de sédiments, le trafic maritime, un faible niveau de connaissance sur les effets à long terme des éoliens en mer sur les animaux marins et les oiseaux, les matériaux utilisés pour la construction des éoliennes, le plastique utilisé dans le conchyliculture et laissé sur place, les effets des arts trainants sur les animaux et les fonds marins, ainsi que les effets cumulés de l'ensemble des activités sur la qualité de l'eau et la vie animale. **Il nous semble intéressant de constater que les émissions de gaz à effet de serre ont en fait été beaucoup moins mentionnées par les membres d'associations que par les professionnels et les responsables de l'administration, en lien avec l'environnement.** Ce point a été plutôt abordé afin de souligner une approbation de l'utilité des énergies renouvelables en mer et de l'éolien par la moitié des acteurs associatifs.

**Les professionnels affiliés à la pêche associent également l'environnement aux divers aspects de pollutions présentés précédemment** ainsi qu'aux effets cumulés des activités, tout en étant principalement concernés par des préoccupations directement liées à leur métier : l'évolution des ressources (migrations d'espèces, diminutions de certaines et proliférations d'autres) et les effets anthropiques sur ces dernières. **Les trois personnes interrogées correspondant à cette catégorie présentaient un fort intérêt et une conscience développée envers les connaissances scientifiques concernant les effets des activités en mer sur l'environnement et sur la biodiversité,** dans le sens où elle constitue la condition même de l'existence de leur activité. Selon eux, **la génération actuelle de pêcheurs est également très soucieuse des impacts de leurs propres pratiques sur le milieu.**

---

<sup>4</sup> À l'exception d'un représentant d'une association d'opposition à l'éolien en mer, dont l'entretien a été exclusivement dédié à ce sujet.

Quant aux scientifiques interrogés, le terme environnement renvoyait à chacun des sujets présentés ci-dessus, avec une importance proportionnelle accordée aux enjeux de pollution liés à la qualité de l'eau, aux impacts sur la vie animale, ainsi qu'aux enjeux relatifs à la décarbonation.

Tableau 2 : Différentes perceptions de l'environnement dans le cadre des activités maritimes

	Professionnels de l'énergie et des activités portuaires – responsables administratifs	Membres d'associations	Professionnels de la pêche	Scientifiques
Enjeux environnementaux principaux	Décarbonation	Impacts des activités sur la qualité de l'eau et la vie animale	Compréhension des évolutions de la ressource	Compréhension des interactions entre activités, environnement et biosphère, ainsi que des effets cumulés
Enjeux secondaires	Limitation des impacts sur la biodiversité	Gaz à effet de serre	Limitation des impacts de leur activité	
Finalité principale	Exercer leur activité en limitant les impacts	Participer à la prévention et à la limite des impacts	Conserver de la ressource, limiter les impacts	Comprendre la complexité des interactions
Moyens	Mesures, études d'impact, adaptation des pratiques	Observation de la science et des activités, communications	Observation de la science, modifications de pratiques	Recherche, production scientifique

Cette typologie n'intègre pas l'ensemble des acteurs interrogés, par exemple les professionnels affiliés à l'extraction de granulats, qui présentaient des perceptions davantage nuancées, ne s'intégrant pas dans une catégorie particulière.

Au-delà d'une analyse purement compréhensive, cette typologie permet de mettre en lumière ce qui apparaît comme une certaine dissonance de perceptions des enjeux environnementaux, particulièrement entre professionnels de l'énergie en mer, responsables de l'administration et membres d'associations. Tandis que les professionnels de l'énergie et la plupart des professionnels affiliés aux activités portuaires et des responsables administratifs semblent accorder un degré d'importance supérieur à la décarbonation lorsqu'ils abordent les enjeux environnementaux des activités maritimes, les membres d'associations paraissent accorder davantage d'attention à tout ce qui est susceptible de provoquer de la pollution et d'affecter la qualité de l'eau ainsi que la vie animale en mer.

Il est ainsi probable que ces différentes perceptions des priorités puissent participer à engendrer des décalages entre les attentes des associations, ou plus largement des citoyens, et les pratiques ainsi que les stratégies de communication employées par les professionnels.

## Communication et recherche scientifique

Nous présenterons ici les éléments de réponses qui nous semblent les plus significatifs aux questions « Que pensez-vous de l'état des connaissances scientifiques sur la façade ? Et de leur diffusion ? Sur quels thèmes diriez-vous que nous manquons de connaissances ? » et « Qu'est-ce qui gagnerait à être mieux connu du public à propos des activités menées en mer ? ». Ces questions ont été posées de manière à participer aux objectifs de l'étude et d'être en mesure d'améliorer la communication et les connaissances à propos des activités menées en mer. Il s'agira ici plutôt d'exposer les idées pouvant y participer, plutôt que de classifier celles-ci selon des catégories de personnes interrogées.

Les domaines dans lesquels nous manquons encore de connaissance scientifique

**Le sujet qui fut le plus exprimé, et par toutes les catégories d'acteurs interrogés confondues, est celui de la compréhension des effets cumulés des activités en mer** (d'abord sur la biosphère et les espèces animales, puis sur l'environnement et l'écosystème de manière générale). Il a en effet été très régulièrement affirmé que **des efforts de recherche doivent être employés afin de faire évoluer celle-ci vers une compréhension plus globalisée et plus complexe**, notamment du fait qu'il s'avère souvent inexact d'affirmer qu'un phénomène, comme par exemple la migration d'une espèce, puisse être causé par une seule activité menée dans une zone géographique restreinte. Il s'avère ainsi indispensable d'être en mesure de « faire la part de chaque activité », et de comprendre comment elles « se cumulent pour faire pression sur l'écosystème ». **Cela doit passer aussi bien par une évolution de l'épistémologie de la recherche, que des méthodes de productions et d'analyses des données**. Selon un scientifique interrogé :

« Il faut changer les méthodes travail. Jusqu'ici on a eu l'habitude de travailler site par site, et activité par activité, en disant par exemple que telle activité engendre tel problème à tel endroit. Mais la réalité est toujours beaucoup plus complexe. À terme, il faut prendre l'habitude de savoir globaliser et généraliser, aussi bien dans les méthodes d'analyses que pour la multiplication des zones de prélèvements. En fait, c'est déjà fait par Ifremer depuis 1988, mais seulement une fois par an, et les zones de prélèvements restent encore trop limitées, donc on n'a pas assez de données concernant les variations saisonnières et si l'on veut prendre en compte les différents cycles de vie des espèces. Si on prend par exemple un site d'extraction de granulats à l'échelle de la Manche, c'est tout petit. Donc on va travailler autour, on va y faire une vingtaine de prélèvements, mais ça reste trop limité. On va avoir du mal à comprendre si la chute d'une espèce en stock et en densité est due à l'extraction de granulats, ou si elle est plus complexe et due à d'autres facteurs mélangés. Il nous faut plus de données. Et ces données-là, on a du mal à les avoir quand même parce que personne ne fait ce travail, et les prélèvements faits par Ifremer ou par les pêcheurs restent trop limités pour une compréhension globale. » (Aymeric, scientifique affilié à une structure associative)

Selon plusieurs scientifiques et professionnels, **trop peu de moyens financiers sont actuellement accordés à l'étude des effets cumulés** (certains dénoncent un trop de dépenses publiques investies dans le développement de l'éolien en mer, par rapport à un manque de budget alloué à cette dimension de la recherche).

Les acteurs ont de même exprimé **la nécessité d'une bonne communication entre l'ensemble des parties pour la compréhension des effets cumulés, notamment via des échanges de**

**données et une meilleure diffusion et vulgarisation des connaissances scientifiques qui se développent.** Le GIS ECUME a souvent été loué en ce sens, pour sa démarche de réunir des acteurs de chaque activité principale de la façade MEMN, ainsi qu'associatifs, administratifs et scientifiques.

Il s'agit d'un autre point majeur, qui a été **évoqué quasiment par l'ensemble des personnes interrogées** : soit **le besoin de produire davantage de vulgarisation des connaissances scientifiques développées afin qu'elles puissent être plus accessibles à l'ensemble des professionnels** (aussi bien les gestionnaires que les travailleurs du terrain), et via de nouveaux canaux de diffusions, à l'instar d'**une nouvelle plateforme qui centraliserait et rassemblerait les anciens et nouveaux travaux de recherche vulgarisés qui permettent une meilleure compréhension du milieu et des impacts**. D'après une responsable de l'administration interrogée :

« La mer, c'est spécifique, c'est différent de la terre. Mais beaucoup de gens, y compris des élus, pensent encore que la mer c'est le prolongement de la terre. Il y a encore un grand manque de connaissances, il faut vulgariser et rendre accessible la science. Il y a bien le site d'ifremer qui le fait déjà, mais je pense que ce n'est pas suffisant. On devrait pouvoir comprendre les dernières avancées, et avoir accès à plus de savoir. Par exemple, en géomorphologie littorale, moi je n'y connais rien, je ne suis pas scientifique, et ça m'aiderait beaucoup dans ma fonction. Puis quand on est sur le terrain tous les jours, on n'a pas forcément le temps de faire des grandes recherches et de décoder le langage scientifique. » (Catherine, responsable administrative, agent de la fonction publique).

La troisième information qui est revenue régulièrement (bien que moins que les deux présentées ci-dessus, plutôt exprimée par environ la moitié des personnes interrogées) est que **l'on manque encore trop de connaissances scientifiques sur les impacts de l'éolien en mer**. Plusieurs sujets particuliers ont été mentionnés par différents acteurs, comme **des études sur la perte d'habitats jugées comme encore trop « lacunaires »** et ne prenant pas suffisamment de données en compte, ou **ne se concentrant que sur un seul site géographique dont les conditions ne peuvent pas être pertinemment généralisées à l'ensemble des sites**, **un manque de connaissances sur les impacts du bruit provoqué par les éoliens sur les espèces animales**, **sur les conditions de recyclage des matériaux utilisés**, ou encore **sur la toxicité de certains matériaux** (notamment l'aluminium et l'époxy).

D'autres éléments ont été abordés de façons plus isolées, dont notamment un manque de connaissances à propos **des migrations et des fluctuations des espèces animales marines et leurs causes** (bien que cela rejoigne la question des effets cumulés sur l'écosystème), **les effets des transits sédimentaires dans la façade MEMN**, **les impacts des champs électromagnétiques des câbles sous-marins sur les espèces animales**, ou encore **les effets sur le long terme de la pollution plastique émise par la conchyliculture intensive**.

## Comprendre les effets cumulés, complexifier les analyses et faire évoluer les méthodes

Améliorer la communication et les échanges de données entre les parties

Vulgariser et diffuser davantage les connaissances scientifiques

Développer les connaissances sur les impacts des éoliens en mer

Développer la recherche sur les migrations et fluctuations des espèces

Améliorer les connaissances sur les effets des transits sédimentaires

Comprendre les impacts des câbles sous-marins sur les espèces animales

Rechercher sur les impacts du plastique utilisé par la conchyliculture intensive

Figure 4 : Les principaux axes d'amélioration de la recherche scientifiques d'après les parties prenantes de la façade MEMN

Un grand public non suffisamment conscient de ce qui se passe en mer et avec une perception généralement négative des activités qui y sont menées

Lorsque la question portant sur ce qui gagnerait à être mieux connu du grand public était posée, **quasiment toutes les personnes interrogées ont exprimé le fait que d'une manière générale, la population française dans son ensemble**, ainsi que les habitants des régions Normandie et Hauts-de-France **connaissent très peu la mer, ses enjeux environnementaux, de même que les activités qui s'y déroulent**. Les citoyens français sont identifiés comme **n'ayant pas ou que très peu d'intérêts envers la mer, malgré une forte dépendance envers ses activités pour leur vie quotidienne**. Par exemple, la plupart des citoyens ne sait pas en quoi consiste les extractions de granulats marins, sans savoir que ces derniers sont indispensables pour la construction et l'entretien des bâtiments, des routes, des trottoirs, etc.

Aussi, selon la majorité des interrogés, et particulièrement les professionnels, **les Français ont tendance à percevoir les activités maritimes de façon très négative, souvent associées à de la pollution, ou à des pratiques non respectueuses de l'environnement et poursuivies uniquement à des fins lucratives**. Une professionnelle liée aux activités portuaires expliquait qu'il est possible d'attribuer une responsabilité partielle aux médias de masse :

« Lorsqu'on entend parler de ports à la télévision ou dans les médias, ou même d'activités humaines menées en mer, déjà c'est assez rare, mais c'est toujours lié à des scandales, par exemple un accident de navires, un incendie ou du pétrole dans la mer. [...] Par contre, on ne trouve presque rien dans les médias qui explique en quoi consistent les métiers portuaires, les opérateurs, les manutentionnaires [...], on a des métiers méconnus et

indispensables pour l'économie française, qui ne sont jamais valorisés nulle part. » (Stéphanie, professionnelle affiliée à une activité portuaire).

Les médias de masse ont également été accusés d'exagérer leurs présentations afin de mieux retenir l'attention de l'audience, par exemple en confondant la pêche française et mondiale à propos de la gestion des stocks et de la surexploitation, et en ne s'intéressant pas à l'évolution positive des pratiques de pêche dans le respect de l'environnement et dans l'attention du contrôle de l'exploitation des espèces. Une meilleure communication auprès du grand public à propos des activités maritimes devrait ainsi passer par une lutte contre les « fausses informations » ou les « informations sensationnelles » diffusées par les médias de masse, aussi **en expliquant les rôles que jouent ces activités dans le quotidien des français.**

Il semble de même exister un certain **manque de conscience du lien entre les activités en mer et les biens dont le public ignore qu'il en dépend**. Selon Anne, professionnelle affiliée à l'extraction de granulats marin : « **Des gens vont régulièrement aller défilier contre des projets industriels de produits qu'ils consomment au quotidien. Quand on réfléchit bien, c'est assez délivrant** ». Il a par exemple aussi été exprimé que les activités portuaires sont souvent associées (à tort) à la navigation et aux trafics maritime, étant ainsi directement identifiées comme sources importantes de pollution, alors que les liens ne sont pas faits entre les ports et les importations d'objets du quotidien (de types ordinateurs ou téléphones portables), imaginés comme « arrivés par magie ».

En ce sens, d'après un professionnel, **la communication auprès du grand public doit aussi passer par une revalorisation des activités maritimes** :

« La Normandie est une terre qui est extrêmement riche, bien plus riche que la plupart des autres régions. Elle n'a pas à rougir ni de sa flotte de pêche ni de ses activités de plaisance, et elle a une richesse incroyable qui est sa kyrielle de ports de commerce, constituant une entrée et une sortie pour nos marchandises. C'est important pour notre balance commerciale. On ne se rend pas compte, mais ces activités sont créatrices de beaucoup d'emplois et source d'une forte valeur ajoutée. C'est ce que doit comprendre le grand public, il faut absolument trouver des moyens de revaloriser les activités en mer, montrer tous les atouts qu'elles apportent. [...] La communication, ce n'est pas seulement montrer qu'on fait attention à l'environnement et qu'on respecte des règles, c'est aussi rappeler, ou apprendre au public toute la valeur qu'on apporte à la société ! » (Mickael, professionnel, représentant d'une activité portuaire).

**Cette revalorisation des activités en mer est également à souhaiter afin d'attirer de nouveaux profils vers les métiers qu'elles proposent.** Pour reprendre le cas des activités portuaires, une professionnelle regrettait une forte sous-représentation des femmes dans les emplois concernés, en pensant qu'une cause possible est la mauvaise image de l'activité (en partie car associée à de la pollution).

Au-delà de mentionner des sujets particuliers sur lesquels le grand public manque particulièrement de connaissances, **les acteurs interrogés se sont exprimés à propos de deux moyens jugés comme fondamentaux pour communiquer auprès du grand public.**

Premièrement, la plupart des professionnels, toutes activités confondues (y compris du secteur de l'énergie en mer), ainsi que plusieurs scientifiques ont appuyé l'idée **qu'il est primordial de communiquer davantage à propos des études d'impact menées, si possible en vulgarisant leurs résultats**. D'après eux, **les études d'impact requises et les exigences de**

**respect de l'environnement et de la biodiversité imposées aux activités sont de plus en plus importantes, et des moyens conséquents y sont consacrés, sans que le public en soit conscient.** Les professionnels se considèrent dans une démarche rigoureuse d'efforts perpétuels pour être respectueux de l'environnement et limiter les impacts des activités tant que possible. Solenne expliquait ainsi :

« Il y a encore trop de gens qui croient que l'on fait ce qu'on veut, que le seul but est de s'enrichir et que tout est fait à la sauvage, que si un déchet nous embête, on le jette en pleine mer et tout le monde ferme les yeux. [...] La réalité du terrain, c'est que l'on respecte des règles très strictes et qu'on fait énormément d'efforts. [...] On ne prend aucune initiative sans avoir fait des études d'impact avant. » (Solenne, professionnelle affiliée au secteur de l'énergie en mer).

Deuxièmement, une idée exprimée par plusieurs professionnels a été de **vulgariser des connaissances et de présenter des informations élémentaires au grand public à propos d'activités menées en mer via de nouveaux canaux de diffusions modernisés**, notamment via des applications de réseaux sociaux et par le format images commentées et de courtes vidéos. Il en demeurera l'interrogation des entités qui pourraient avoir la responsabilité de mener de telles actions de communication, ainsi que des moyens alloués à cette fin.

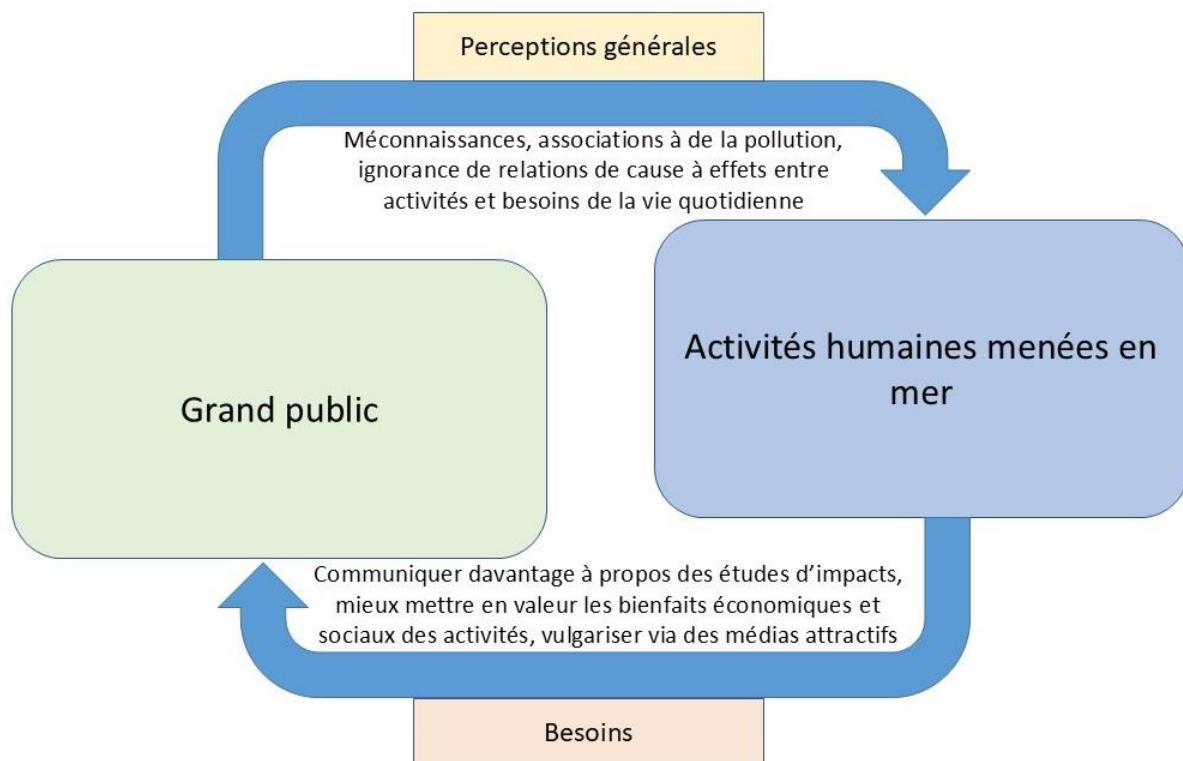


Figure 5 : Le grand public et les activités menées en mer : perceptions et besoins

D'autres idées ont été présentées, comme celle que **la mer soit davantage abordée dans le cadre de l'école publique**. Un élu s'exprimait ainsi concernant le fait que les citoyens français manquent de connaissance concernant la mer et ses activités :

« La première erreur, c'est que nous n'avons pas assez de structures scolaires qui consacrent une part de leur vocation de pédagogie du quotidien, en primaire comme au secondaire, aux activités de la mer. Je vous donne un exemple, nous, on fait en sorte que, par exemple, au collège, ici, tous les enfants du collège passent par un cycle voile, qui va bien au-delà des subventions ou des accompagnements de l'éducation nationale. Pour leur

donner l'envie d'aimer la mer, de ce qui est devant chez eux. [...] Parce que la mer, c'est presque un ailleurs [...], on a besoin de se l'approprier si on veut la connaître et l'aimer. En France, on aurait tout intérêt à avoir des activités ouvertes sur le monde de la mer au lycée, pour préparer aux métiers, former des mécanos, des personnes qui surveillent les plages, ou des futurs scientifiques qui contribuent à régler les problèmes actuels. » (Yannick, responsable administratif, élu et travaillant dans la fonction publique).

Une multitude de sujets particuliers ont également été abordés par les interlocuteurs à propos de manques de connaissances du grand public, de sorte que **chaque personne interrogée a pu donner des exemples précis concernant son propre domaine d'activités** (par exemple, une fausse croyance que les dragages portuaires sont excessivement polluants et nuisent à certaines espèces animales comme les moules, une méconnaissance des études d'impact menées afin de nuire le moins possible aux espèces animales dans les choix d'emplacement et de construction des éoliens en mer, une fausse information véhiculée par les médias selon laquelle l'exploitation de granulats marins serait responsable de l'érosion côtière en France ou encore une confusion entre pêche intensive, peu pratiquée en France, et pêche française dont la majorité des acteurs sont soucieux de préserver les espèces sur le long terme).

### [Les tensions et les conflits entre activités et acteurs expliquées par ces derniers](#)

S'agissant d'une thématique majeure de l'étude, nous tenterons de mieux comprendre les raisons des tensions et des conflits entre activités et acteurs en comparant les arguments donnés par chaque partie. **Nous nous concentrerons ici uniquement sur les tensions et les conflits entre professionnels**, et exposerons dans une prochaine partie les oppositions constatées entre associations et activités.

**Deux types de tensions et de conflits semblent pouvoir être distingués chez les professionnels.** D'une part, **de fortes tensions et de véritables conflits existent entre les pêcheurs et la filière de l'énergie en mer (particulièrement avec l'éolien)**, et secondairement, **quelques tensions, prenant forme plutôt par quelques critiques, ont été observées entre les acteurs d'autres activités industrielles maritimes et l'éolien (dont surtout sa planification par l'état).**

Il est à noter que **les tensions entre pêche et autres activités industrielles en mer**, par exemple l'extraction de granulats, **ont, d'après plusieurs acteurs de la filière pêche, largement diminué au fil de ces vingt dernières années**. L'extraction de granulats marins **semble en effet perçue comme une activité avec laquelle les pêcheurs ont des interactions qui ne sont aujourd'hui plus considérées comme réellement problématiques** (malgré quelques réserves et inquiétudes concernant les effets de l'activité sur la ressource), **avec des partages de l'espace jugés raisonnables et « des zones bien délimités »**. Des usages autres que l'énergie en mer ont été critiqués par des représentants de la pêche, à l'image du projet de construction de la chatière au port du Havre, ou encore de la progression des zones de protection de l'environnement et de la biodiversité *Natura 2000* au sein de la façade MEMN (qui sont ici plutôt perçues comme des zones de restrictions et de contraintes). **Ces réductions de l'espace praticable pour les pêcheurs apparaissent en fait comme de réelles contraintes, mais qui ont été plus ou moins progressivement intégrées et tolérées au fil du temps.** Ce qui ne semble pas être le cas des projets de parcs éoliens, ainsi que de l'installation de plusieurs

types de câbles en mer, dont l'implémentation est assimilée par certains à « la goutte d'eau qui fait déborder le vase » des contraintes pesant sur l'activité.

Les raisons des tensions entre la pêche et la filière éolien en mer, expliquées par des acteurs des deux activités

Il nous semblera intéressant d'explorer et de comparer ici les arguments des principaux concernés, à savoir des acteurs liés à l'activité de pêche (professionnels), des acteurs affiliés au secteur de l'énergie en mer (professionnels et responsables de l'administration qui y sont liés), ainsi que de quelques scientifiques et professionnels d'autres activités qui se sont prononcés sur le sujet des tensions entre pêcheurs et énergie en mer.

Un acteur de la première catégorie expliquait ainsi pourquoi l'éolien en mer et les câbles sous-marins sont considérés comme particulièrement problématiques par une partie importante des pêcheurs :

« En fait, on a strictement aucune idée de quel sera le niveau d'impact des cinq projets éoliens. Sachant qu'on est sur un territoire qui est relativement restreint, puisqu'en face, on a l'Angleterre. Et là avec ce cumul, les 5 projets de parcs éoliens, les câbles associés, les câbles de télécommunications, les câbles de fibre optique, les câbles d'interconnexions... Tout ça vient s'accumuler brutalement à d'autres contraintes comme les travaux portuaires de type port 2000 et les sites *Natura 2000* qui sont déjà assez nombreux en Normandie. Donc eux les pêcheurs, ce qu'ils voient c'est un espace maritime se rétrécir très clairement, et l'activité qu'on avait avant les parcs éoliens, on n'est pas du tout sûr de la retrouver après [...] On va forcément avoir une réduction spatiale de l'activité avec un même nombre de navires, donc un espace plus petit partagé. Forcément, il y aura une baisse du chiffre d'affaires, et certaines flottilles plus fragiles comme les arts dormants qui pourraient voir leur viabilité économique complètement remise en cause. Quels seront les impacts sur l'environnement du cumul de ces 5 projets alors en phase de construction ? Sur la courantologie, l'environnement, les habitats, les fonctionnalités, etc. On a aucun retour d'expérience sur un site à l'échelle de notre région, donc mener ces projets me paraît complètement déraisonné. » (Michel, professionnel affilié à l'activité de pêche).

Nous pouvons ici identifier une première série d'arguments expliquant une acceptabilité relativement faible de l'éolien et de l'énergie en mer par une partie des pêcheurs : **une incertitude et un manque de recul à propos des impacts cumulés des projets éoliens dans l'ensemble de la façade MEMN, une réduction de l'espace praticable supplémentaire dans une zone jugée petite, ainsi que la crainte de conséquences majeures sur la viabilité économique de l'activité** (avec des mesures de compensation décrites comme pouvant être alléchantes sur le court terme pour certains pêcheurs déjà en difficultés, mais qui seront défavorables à l'ensemble de la profession sur le long terme). Ces mêmes arguments ont été exprimés par l'ensemble des professionnels liés à l'activité de pêche interrogés.

**La critique de certains choix d'emplacement de parcs éoliens est également souvent revenue, et particulièrement à l'encontre du projet du parc de Dieppe - Le Tréport.** Un autre acteur expliquait que : « Les parcs éoliens de Courseulles et Dieppe - Le Tréport prennent beaucoup de place, alors que la pêche n'en avait déjà pas énormément. Mais alors Dieppe - Le Tréport qui est situé sur la zone la plus productive pour la pêche de toute la Manche Est, c'est une aberration, c'est une vraie connerie qui a été faite ! Saura-t-on un jour pourquoi ? Qu'est-ce qui a motivé ce choix ? [...] ».

Un autre argument donné par plusieurs acteurs de la pêche est celui de **faire face à des engagements non tenus, notamment celui de ne pas multiplier les parcs éoliens** lorsqu'il n'y avait que celui de Fécamp dans la façade MEMN. Nous citerons ici à nouveau un autre interlocuteur, tant il semble préférable de ne pas prendre le risque de déformer ses propos :

« Si on prend le parc de Fécamp, c'est un projet qui a plus de 15 ans et à l'époque, les maîtres d'ouvrage avaient promis aux pêcheurs qu'il n'y aurait qu'un seul parc et que c'était juste un effort ponctuel à faire et qu'après on ne les embêterait plus. Ensuite c'était le même discours pour le parc de Courseulles. Donc il y a une forme de construction d'acceptabilité qui au fur et à mesure s'était rodée et particulièrement sur la zone de Courseulles, car à l'époque sa localisation était dite de moindre impact, c'est-à-dire que l'activité et la richesse halieutique n'y étaient pas si forte. Mais depuis elle s'est fortement développée et c'est l'un des gisements les plus importants de coquilles Saint-Jacques d'Europe, qui est la première espèce en valeur pour la pêche normande, puis les projets de parcs se sont multipliés, contrairement à ce qu'on nous avait promis. Maintenant, on a eu beaucoup de mal à faire se parler les professionnels et les maîtres d'ouvrage. » (Léo, professionnel affilié à l'activité de pêche).

**Ce sont là ce que nous pourrons considérer comme les principaux arguments des acteurs de la pêche expliquant les tensions existantes entre une partie des pêcheurs envers l'éolien et l'énergie en mer**, ainsi que ce que nous qualifierons d'un faible degré d'acceptabilité. D'autres éléments ont été exprimés, mais plutôt sous la forme de contre-arguments par rapport aux discours anticipés provenant d'acteurs affiliés aux éoliens et à l'énergie en mer. Nous proposerons de revenir sur ceux-ci après avoir exploré les points de vue des acteurs de l'éolien et de l'énergie en mer interrogés au cours de l'enquête.

D'après plusieurs professionnels affiliés à l'énergie en mer, **l'hostilité d'une partie des pêcheurs à l'encontre des parcs éoliens provient souvent de méconnaissances à propos des effets concrets de l'éolien en mer sur la pêche**. Selon ce point de vue, les pêcheurs, qui subissent en effet une multitude de contraintes menaçant la rentabilité de leur profession, ont tendance à considérer les éoliens en mer comme une menace supplémentaire qui est enclue à être directement associée à l'institution (ou à l'État français). Dans ce contexte, le rôle des porteurs de projets sera ainsi de communiquer auprès des pêcheurs, en leur expliquant que les projets de parcs éoliens sont plutôt à considérer comme des alliés de leurs propres intérêts, plutôt que comme des menaces. Nous citerons ici les propos d'un professionnel affilié au secteur de l'énergie en mer, qui s'engage dans des démarches de compréhension et de communication sur le terrain auprès de pêcheurs :

« En fait, pour bien comprendre les opposants, il faut se mettre à la place des pêcheurs, et du nombre de contraintes qui pèsent sur leur activité. Déjà, il y a le Brexit qui a récemment beaucoup diminué leurs zones de pêche. On ne se rend pas compte, mais avec le Brexit, l'espace de pêche sur les eaux françaises est devenu réduit. Ensuite, il y a les contraintes environnementales, et surtout le réchauffement climatique, c'est un vrai problème pour eux, avec les impacts que ça a sur les ressources. Ensuite il y a l'explosion du prix du gaz, de l'électricité, du carburant. Et puis l'éolien en mer, ça leur fait peur, c'est vu comme un problème en plus. La pêche, c'est une entreprise qu'il faut faire tourner. Et le gars s'il est propriétaire de sa maison, qu'il a 200 000 euros de prêts pour son bateau, qu'il a son banquier qui l'appelle tous les jours et donc la pression, ben c'est normal qu'il considère ça comme une agression. Et donc tout l'enjeu en tant que développeur, c'est de se mettre à sa place et d'arriver à lui dire que ce n'est pas l'éolien en mer qui va tuer son métier. Le réchauffement climatique est beaucoup plus à même de le faire. Et justement, c'est là que l'éolien est intéressant, pour produire de l'énergie décarbonée et dont on est souverains en France, c'est comme ça qu'il faut le comprendre, c'est une vraie raison d'intérêt public ». (Julien, professionnel affilié au secteur de l'énergie).

Selon ce même interlocuteur, **les pêcheurs qui comprennent les enjeux du réchauffement climatique et ses impacts sur les espèces animales sont ainsi plus à même de développer une bonne acceptabilité des parcs éoliens en mer**. Cela doit cependant passer par **une démarche de concertation et de dialogue, le plus possible sur le terrain et au plus près des pêcheurs**, aussi en évitant toute posture qui serait susceptible de créer un décalage entre représentant d'une institution et travailleur du terrain (notamment avec tout ce que cela implique en termes de façons de parler, posture, éléments de langage techniques, etc.).

Une autre professionnelle affiliée au développement de projets de parcs éoliens en mer expliquait que ces derniers, bien qu'ils réduisent effectivement légèrement les zones de pêche autour des parcs, **peuvent être présentés comme ayant certains avantages pour la pêche, notamment pour l'effet récif de long terme déjà observé sur plusieurs sites**. Ceci nécessite cependant de faire beaucoup de « pédagogie » de terrain, en luttant activement contre « les fausses informations que l'on retrouve sur les réseaux sociaux de la part des activistes à l'encontre des éoliens »<sup>5</sup>.

**Une professionnelle liée aux câbles électriques sous-marins expliquait que les pêcheurs sont également d'assez à très opposés aux installations**, par exemple à Dieppe - Le Tréport, où ont eu lieu des « confrontations » et où « la discussion a été rompue ». Selon elle, **des amalgames sont faits entre les éoliens en mer et leurs raccords par câbles**, alors que ces derniers n'ont des impacts sur l'environnement et sur la pêche que « très restreints et très réduits », « ce qui n'est pas forcément le cas des éoliens ». **Des confusions sont également faites entre les câbles électriques et les câbles de télécommunication**, qui ont tendance à être moins protégés pour une bonne navigation autour de leurs emplacements. Elle précisait « qu'un câble sous-marin, quand on le déploie, il est entièrement enterré, il est enfoui dans le sédiment. Et quand ce n'est pas possible, il est protégé. Cependant, tout est fait pour que l'activité de pêche puisse y être pratiquée une fois qu'il est en exploitation. ». La colère des pêcheurs est ainsi considérée comme « non justifiée ». **Certains groupes, bien que revendiquant leurs oppositions, participent tout de même au dialogue et à des rencontres de concertation, conscients que les projets se font à partir de demandes de l'Etat, et qu'ils se feront ainsi avec ou sans eux.**

D'une manière générale, **l'ensemble des interlocuteurs affiliés professionnellement à l'énergie en mer a exprimé l'idée que les pêcheurs opposés à l'éolien ou aux câbles électriques le sont principalement à cause de manques de connaissances sur leurs réels impacts**. Il semble ici pertinent de noter que plusieurs professionnels liés à la pêche interrogés ont en quelque sorte anticipé certains arguments exprimés par les acteurs de l'énergie (ou évoqué ce qu'ils ont l'habitude d'entendre de leur part), **en s'exprimant à propos de ce qu'ils jugent comme de « fausses informations » diffusées et « vendues » par les porteurs de projets éoliens** lorsqu'ils étaient interrogés à propos de leurs interactions avec d'autres activités en mer. Voici à titre d'exemple la citation d'un professionnel de la pêche :

---

<sup>5</sup> La personne interrogée n'a pas souhaité donner d'exemples de fausses informations, en affirmant que diffuser des exemples de *fake news* est une mauvaise idée, car cela risque de faire perpétuer encore plus les croyances en ces fausses informations, de même qu'en souhaitant garantir que « ce qui se passe sur les stands reste sur les stands ».

« Les arguments pour dire que l'éolien ne va pas impacter la pêche sont faux. Déjà, l'effet récif, c'est une connerie, parce qu'avant qu'il y ait un effet récif quelconque, il faudra des dizaines d'années et ça va être des effets récifs que pour des moules. Donc de toute façon on voit mal un bateau aller pêcher la moule entre une drague et les éoliennes. Puis ils se basent sur une ou deux études qui ont été faites à l'étranger, en Belgique, et rien ne permet d'affirmer que ça va être les mêmes conditions ici, qu'il y aura de l'effet récif sur nos sites. [...] Ou alors, on nous vend la cohabitation en disant que les bateaux pourront aller pêcher dans les parcs ou à côté. La réalité c'est aussi qu'il n'y a aucune assurance qui va accepter d'assurer un bateau à moteur qui y va, à cause des risques de dérives, et avec le coût du matériel et les risques, personne ne va aller y pêcher. Quand vous divisez un courant, vous multipliez la force du courant, et quand vous implantez des éoliennes sur un banc de sable, il faut diviser la force du courant par le nombre de pieux. Donc ça vous donne un courant qui est totalement multiplié. [...] Il n'y aura aucune possibilité de pêcher près des parcs, et ça, c'est vraiment dans leur rêve, ils essaient de vendre cette image là, mais c'est vraiment du n'importe quoi. On ne peut pas accepter ça ». (Jean, professionnel affilié à l'activité de pêche).

Nous noterons également un autre contre-argument exprimé par un acteur de la pêche, cette fois à l'encontre de l'idée que les câbles électriques qui raccordent les éoliennes n'ont pas d'effets sur la pêche. **D'après lui, les câbles émettent des champs magnétiques et de l'électricité statique qui attirent certains crustacés comme les crabes et les homards, en entraînant des pertes de reproduction et en nuisant ainsi aux ressources.**

Il a également été évoqué que **les pêcheurs sont souvent accusés à tort de ne pas avoir suffisamment de connaissances à propos de l'éolien en mer et de ses impacts réels, et qu'il leur est généralement attribué une image d'ignorants pour délégitimer leurs revendications, alors que cela fait maintenant une dizaine d'années qu'ils n'obtiennent pas de réponses concrètes aux nombreuses questions qu'ils adressent aux porteurs de projets.**

Il est important de préciser à nouveau que notre fonction ici n'est pas d'arbitrer ou de prendre parti entre les acteurs, mais de tenter de rapporter ce qui oppose sur le fond une partie des pêcheurs au secteur de l'énergie en mer. **Les désaccords et les différents arguments ici mis en lumière semblent aussi traduire une dissonance d'intérêts et de priorités que se représentent les acteurs des deux activités.**

Plusieurs scientifiques interrogés se sont exprimés à propos de ces oppositions. Leurs positions étaient assez nuancées, généralement sans trancher (y compris pour la plupart des scientifiques interrogés qui collaborent aux projets de parcs éoliens), mais plutôt en tentant de trouver des explications quant aux raisons des désaccords. **La pêche a été décrite comme une activité fortement fragilisée, ou en pleine « crise structurelle », due à une « érosion majeure de la flottille de pêche depuis une trentaine d'année, avec aujourd'hui seulement un tiers des bateaux qui circulaient il y a trente ans », au développement de « politiques très dures et radicales d'une réduction de l'effort de pêche depuis le début des années 1990 », ou encore à cause des pertes d'espaces de pêche causées par le Brexit. Cette fragilité est identifiée, un peu de la même manière que le faisait un professionnel affilié à l'éolien cité précédemment, comme propice à engendrer des résistances à ce qui vient encore plus compromettre l'activité.**

**Certains scientifiques qui collaborent dans le développement et la planification de parcs éoliens déplorent que malgré des efforts d'écoute des revendications des pêcheurs (qui se sont notamment traduits par des modifications d'emplacements de certains parcs par rapport aux planifications initiales, ou encore par la réduction du nombre d'éoliennes présentes au**

sein d'un parc), la communication et la cohabitation avec les pêcheurs restent difficile, tout en se disant plutôt compréhensifs à propos de leurs revendications.

L'État a ainsi été mis en cause par plusieurs scientifiques comme responsable d'avoir surchargé la façade MEMN de projets de parcs éoliens, sans avoir suffisamment pris en compte la situation des pêcheurs spécifiquement dans cette zone, déjà sous pression du Brexit, ou encore d'avoir peut-être trop priorisé l'éolien en mer par rapport aux autres activités, avec des ambitions de produire 45 gigawatts à l'échelle nationale d'ici 2050 parfois perçues comme « démesurées ».

Tableau 3 : Les principales raisons de l'opposition de certains pêcheurs aux parcs éoliens selon les acteurs interrogés

	Pêcheurs	Professionnels affiliés à l'éolien	Scientifiques
Raisons pratiques	Incertitudes et craintes quant aux impacts sur la ressource, réduction jugée majeure de l'espace de pêche en MEMN, choix de certains emplacements de parcs	Manque de connaissances et idées reçues, accusations à tort de l'éolien en mer dans un contexte de fragilité de l'activité, méconnaissances à propos des effets du réchauffement climatique contre lequel l'éolien en mer est un moyen d'agir	Réduction de l'espace de pêche (beaucoup de parcs en MEMN), contexte de fragilité de l'activité (Brexit, mesures de protection de l'environnement, hausse des coûts)
Raisons relationnelles	Manque de communication et d'écoute, manque de réponses aux questions posées, affirmation de fausses informations, manque de considération de l'État envers la pêche		
Acteurs ou phénomènes mis en cause	Les porteurs de projets, l'État, les professionnels affiliés	L'éolien comme bouc émissaire, le réchauffement climatique et la précarité économique	L'État et les planificateurs

Le sentiment d'acteurs d'être abandonnés par l'État face à l'éolien et aux énergies en mer

Des professionnels (hors énergie en mer) ont de même exprimé avoir le sentiment que leurs activités ont été délaissées, voire abandonnées par l'État, à qui il fut, entre autres, reproché d'avoir accordé trop de moyens humains, financiers, mais aussi de recherche pour le développement de l'éolien en mer en France, au détriment des autres secteurs.

Un acteur exprimait ainsi le regret que l'État ait imposé l'éolien en mer dans la façade MEMN, sans s'être adressé aux acteurs économiques autres que des pêcheurs :

« Pour l'éolien en mer, il y a très clairement une poussée de l'État. Je dirais que contrairement aux granulats marins dont l'État se désintéresse totalement, pour la partie énergétique, il en est vraiment très moteur, voire un peu trop. On en a discuté avec des porteurs de projets éoliens, et l'État est assez violent finalement avec les autres acteurs économiques et ne les prend quasiment pas du tout en compte, en affirmant que les éoliens seront là, qu'on en aura tant en Manche Est Mer du Nord, alors que les autres activités en pâtissent. [...] L'État a prévu des discussions avec la pêche, mais pas du tout avec les autres activités : c'est-à-dire qu'il nie complètement les autres acteurs économiques. Heureusement qu'il est quand même possible de communiquer avec les porteurs de projets. » (Patrick, professionnel affilié à l'extraction de granulats marins)

**Il s'agissait également de revendiquer un sentiment d'injustice ou d'abandon par l'État des activités maritimes non liées à l'énergie**, avec un espace trop important accordé aux parcs éoliens en mer (particulièrement dans la façade MEMN) qui sera perdu pour la pratique d'une partie de ces activités, **alors qu'elles devraient retenir toute son attention en tant que créatrices de valeur et essentielles à l'économie française**. Certaines d'entre-elles, comme la pêche, étant déjà largement en difficulté, il est jugé injuste que l'État loue autant d'importance à l'énergie en mer, alors qu'il ne le fait peu ou « pas suffisamment » pour les autres activités. Plusieurs personnes interrogées qui ne sont pas affiliées à l'activité de pêche ont déploré que cette dernière se retrouve autant mise en danger (certains ont parlé de « risques d'extinction de l'activité ») et soit relativement peu soutenue par l'État (hormis par des mesures de compensation).

Il a également été mentionné que **les moyens déployés par l'État consacrés à la recherche ont été trop orientés vers l'éolien en mer**, notamment au détriment d'autres sujets de recherche importants (à l'instar des effets cumulés des activités menées en mer), par exemple avec « 80 millions d'euros de fonds publics accordés à l'Observatoire national de l'éolien en mer », ou avec « des dizaines de millions d'euros attribués aux lauréats lors des développements des projets de parcs ». **Plusieurs acteurs interrogés ont ainsi déploré le fait que, bien que ces fonds puissent contribuer à mener des recherches d'utilité publique** (comme des études portant sur les oiseaux, les mammifères marins, ou encore le plancton), **il existe aujourd'hui une impression générale que les projets de recherche doivent impérativement intégrer le sujet de l'éolien en mer afin d'espérer pouvoir être financées par l'État** (ou par des organismes le représentant).

**D'autres interlocuteurs ont critiqué le débat public *La mer en débat* et son organisation**, en argumentant que celui-ci était **à la fois trop orienté sur le fond en faveur de l'éolien en mer** (notamment par le choix des intervenants lors des différents événements locaux), mais aussi dans sa forme, trop consacré à l'éolien en mer, qui éclipsait d'autres sujets majeurs et aux enjeux tout aussi importants (à l'image des activités portuaires et de leur acceptabilité).

**Quelques membres d'associations, ainsi qu'une minorité des scientifiques interrogés ont tenu des propos très semblables à ceux présentés au sein de cette partie**, la plupart du temps non pas à l'encontre de l'éolien en mer en soi, mais plutôt en critique de son déploiement et de sa planification par l'État et d'un manque de considération des autres activités lors de ceux-ci.

Une intensification du dialogue et de la concertation comme solution ? La nécessité des planificateurs d'aller vers les acteurs du terrain ?

L'importance de la concertation et du dialogue entre les différentes parties est souvent revenue dans le discours des responsables de l'administration, des professionnels de l'énergie en mer, ainsi que de quelques scientifiques.

**La communication et particulièrement le fait de se déplacer, pour les gestionnaires, et d'aller sur le terrain à la rencontre des acteurs sont, sans surprise, considérés comme les solutions les plus propices pour apaiser les tensions et amoindrir les conflits au sein des activités.** Cela nécessite d'être à l'écoute des revendications des populations concernées, en étant prêt à faire des aménagements ou des concessions, par exemple dans la gestion de l'espace et pour la localisation d'implémentation d'un câble ou d'un parc éolien.

D'après un responsable de planification maritime, **la communication et la concertation sont à attribuer à une des raisons principales du fait que certains parcs éoliens ont bénéficié d'une meilleure acceptabilité sociale que d'autres dans la façade**, aussi bien de la part des pêcheurs que des résidents. Il décrivait un travail de concertation plus important mené pour l'implémentation du parc de Courseulles sur mer, qui a résulté en certaines modifications (dont l'orientation des éoliennes), et des relations moins tendues entre pêcheurs et acteurs de l'énergie qu'elles peuvent l'être à Dieppe Le Tréport, où le travail de concertation a également été décrit par d'autres personnes interrogées comme « manquant d'efforts », ou comme « peu habile » de la part des porteurs de projet (notamment avec des demandes de modification d'emplacement qui n'ont pas été prises en compte).

Une professionnelle affiliée au secteur de l'énergie en mer décrivait ainsi un processus de concertation avec des pêcheurs pour l'implémentation de câbles électriques sous-marins :

« On discute avec eux à chaque étape du projet. Ils sont présents, ils sont conviés, ils sont là pour donner leur avis. On est honnête avec eux, des fois on peut le prendre en compte, et d'autres fois, on ne peut pas. Mais en fait, ils savent tout ce qui se passe. Les choix sont faits en prenant en considération toutes les informations qu'ils nous font remonter. Si on ne peut pas aller dans leur sens, ils savent pourquoi, ils connaissent nos contraintes. [...] On ne peut pas toujours dire oui mais au moins, ils sont informés, et ils ne peuvent pas se plaindre après. On fait avancer les choses en prenant en compte leur besoins, donc c'est super positif. [...] L'objectif, c'est d'aboutir à ce qu'on appelle un fuseau de moindre impact. Par exemple, on a concerté les pêcheurs pour connaître les endroits qu'ils avaient de préférentiels pour éviter de les gêner sur des emplacements qu'ils considèrent comme vraiment importants pour la pêche ou pour de la préservation. Les pêcheurs ont des connaissances qu'on n'a pas, c'est comme les coins à champignon, ça se dit, ça se fait, mais ça n'est pas écrit. [...] Grace à ça, on est en mesure d'éviter de faire passer les câbles aux endroits importants pour eux, et c'est là tout l'enjeu de la concertation. » (Murielle, professionnelle affiliée à l'énergie en mer).

De la communication et de la concertation en tant que menant à des relations apaisées avec des pêcheurs ont également été décrites par un professionnel lié à l'éolien en mer, en précisant que celles-ci doivent **nécessairement être menées à partir d'une démarche compréhensive, en « se mettant à la place des pêcheurs » et en ayant une bonne connaissance de leurs difficultés, et le plus possible en se rendant directement sur le terrain, en allant vers les concernés.**

**Un professionnel de la pêche ainsi qu'un membre d'une association d'opposition aux éoliens interrogés ont critiqué et dénoncé les démarches de concertation**, particulièrement dans le cas de la planification des éoliens en mer, en tant **qu'outils de « pacification » ou de gestions**

**des conflits qui ne permettent pas réellement de régler les problèmes de fond qui en sont à l'origine.**

Depuis notre position visant une description neutre de la complexité des relations entre acteurs et activités menées en mer, notre finalité ici n'est pas de recommander la mise en pratique d'une intensification du dialogue et de la concertation de la part des porteurs de projets éoliens et des planificateurs pour une pacification des relations, mais plutôt de rapporter un fait important et un discours revenu régulièrement au cours de l'enquête.

#### [\*\*Différentes postures des acteurs associatifs interrogés\*\*](#)

La catégorie d'acteurs interrogés que nous avons le moins mentionnée dans les parties précédentes sont effectivement les membres d'associations. Pour cause, leurs discours et leurs positions différaient généralement de celles des autres personnes interrogées.

**Les membres d'associations peuvent être distingués selon trois catégories**, à partir de leurs fonctions en tant que groupes constitués et des raisons de la création de ceux-ci. Nous avons ainsi rencontré : 1) **des représentants d'associations établies en tant que structures liées à la protection de l'environnement et de la biodiversité qui mènent des études scientifiques, ou qui participent à mener des études d'impact**, aussi bien pour le secteur public que pour des entreprises ; 2) **des membres d'associations constituées à des fin de protection de l'environnement et de la biodiversité qui ne collaborent pas avec le secteur privé et jouent plutôt un rôle d'observateurs des activités et de leurs impacts** ; 3) ainsi que **deux associations que nous qualifierons d'opposition** (la raison de leur création fut le rassemblement d'individus opposés à un projet industriel, associés dans le but de militer ensemble). Comme pour les acteurs cités précédemment, nous ne divulguerons pas les noms des associations mobilisées pour cette étude.

La première catégorie est constituée **d'individus soucieux des impacts des activités en mer, mais qui se disent compréhensifs du fait que la société a besoin d'elles et qu'il est nécessaire de trouver des compromis entre la préservation de l'environnement et les impacts provoqués par les activités économiques**. Ils ont parfois un regard critique sur ces dernières et certaines de leurs pratiques, mais s'inscrivent dans une démarche de collaboration et de contributions. **La deuxième catégorie correspond à des citoyens avec une sensibilité écologique importante, qui sont généralement méfiants envers les activités menées en mer et critiques de leurs pratiques** (ou bien envers un usage en particulier). Leurs associations permettent l'expression de revendications et d'obtenir une visibilité en tant que lanceurs d'alerte à propos de sujets sur lesquels ils ont des connaissances approfondies. **La troisième est composée d'activistes qui se sont associés pour s'opposer directement à des activités particulières** (en l'occurrence, à l'éolien en mer et aux câbles sous-marins), **ils semblent fortement politisés et mènent des actions de communication et de recours juridiques à l'encontre des projets auxquels ils sont hostiles**. Leurs motivations peuvent être diverses et variées (revendication d'un patrimoine usurpé, menaces pour des activités économiques liées au tourisme ou à l'immobilier, riverains mécontents, politiques et citoyennes, etc.)

Tableau 4 : Typologie des associations liées aux activités humaines menées en mer à partir des acteurs associatifs rencontrés au cours de l'étude

	Associations collaborant et contribuant aux études d'impact	Associations lanceuses d'alertes	Associations d'opposition
Compositions	Scientifiques, anciens scientifiques, citoyens à sensibilité écologique importante	Scientifiques, anciens scientifiques, citoyens à sensibilité écologique importante	Riverains, citoyens engagés politiquement, entrepreneurs
Relations avec les activités menées en mer	Collaboratives, avec des critiques nuancées de certaines pratiques	Caractérisées par de la méfiance et une crainte des impacts sur l'environnement	Définies par de l'hostilité ou une opposition active de citoyens rassemblés
Interactions avec les activités menées en mer	Participation aux études d'impact, échanges de données, quelques critiques de pratiques	Communication et dénonciations d'impacts de certaines pratiques, quelques actions en justice	Opérations de communication à l'encontre, actions en justice

Des mesures de protection de l'environnement et des études d'impact remises en cause

Les membres d'associations des deux premières catégories présentées, constituées à des fins de protection de l'environnement et de la biodiversité, sont soucieux de multiples sujets liés aux impacts des activités en mer.

Les principaux qui ont été mentionnés sont « une industrialisation inquiétante de pratiques autrefois artisanales », les impacts sur la qualité de l'eau et sur les espèces animales de la pollution plastique générée par la conchyliculture intensive, « le hersage pour éviter la prolifération des algues dans certaines exploitations » et les bouleversements associés, la fausse pêche plaisancière menée par des professionnels de façon clandestine pour éviter les contrôles – ainsi que la pêche intensive industrielle – et leurs impacts sur les ressources, la potentielle toxicité des matériaux utilisés dans la construction d'éoliens en mer, ou encore le déclin majeur de plusieurs espèces d'oiseaux marins durant ces dix dernières années.

**Les acteurs associatifs qui ne répondent pas à la catégorie d'associations d'opposition ne se sont généralement pas prononcés à l'encontre des éoliens en mer.** Se revendiquant d'une sensibilité écologique prononcée, **la plupart d'entre eux y sont plutôt favorables sur le principe**, en tant que produisant « **une énergie décarbonée et moins polluante que l'énergie nucléaire, et surtout moins problématique en cas d'accident** ». Plusieurs critiques ont tout de même été adressées à leur développement, comme « **un nombre de parcs beaucoup trop important dans la façade MEMN** », **le manque de connaissances sur la recyclabilité et la toxicité de certains matériaux utilisés**, ou encore **un manque de recul sur les effets des parcs contenant beaucoup d'éoliennes sur la biodiversité aquatique et sur les oiseaux**.

**Ce même type de critiques et d'inquiétudes a été partagé par la plupart des membres d'associations des deux premières catégories exposées précédemment, envers chaque activité maritime majeure.**

Ainsi, pour la pêche, ce n'est pas envers l'activité elle-même qu'ils sont opposés, mais à ce qui est considéré comme ses dérives. **Les principales critiques ont été un manque d'encadrement et de réglementation concernant la conchyliculture et l'utilisation de poches en plastique qui sont souvent laissées en mer en s'enfouissant dans les sols, non pas un manque de réglementation concernant la fausse pêche plaisancière pratiquée de façon clandestine par des professionnels, mais des lacunes d'application de ces réglementations et de surveillance générale, ou encore des opérations de chalutage menées dans des zones protégées observées dans la façade MEMN.**

Concernant les activités portuaires, **des pratiques liées au clapage ont été critiquées et dénoncées, en accusant certains ports de déverser des sédiments particulièrement polluants contenant des PCB et des PFAS en pleine mer (affectant la qualité de l'eau comme la biodiversité), à plus de 10 kilomètres des côtes, afin d'éviter ou d'amoindrir les bilans des contrôles.** Le projet de construction de la chatière à port 2000 a également été vivement critiqué, en y associant des études d'impact lacunaires.

**L'extraction de granulats marins a aussi été exposée à plusieurs critiques, notamment sur le manque de connaissances liées aux perturbations de l'écosystème, de la reproduction des espèces et des micro-organismes au sein des sites d'extraction pour causer un « déséquilibre écologique »** (une personne interrogée évoquait notamment un site sur lequel, selon elle, après une extraction en 2013, la population de limicoles hivernants observée est passée de 2500 à 150 en quelques mois, en attribuant hypothétiquement la cause aux perturbations engendrées par les extractions).

**Les inquiétudes des membres d'associations de protection de l'environnement concernent également la navigation considérée comme trop intense au sein de la façade MEMN, et notamment trop peu de mesures prises pour limiter la circulation de porte-conteneurs jugés très polluants.**

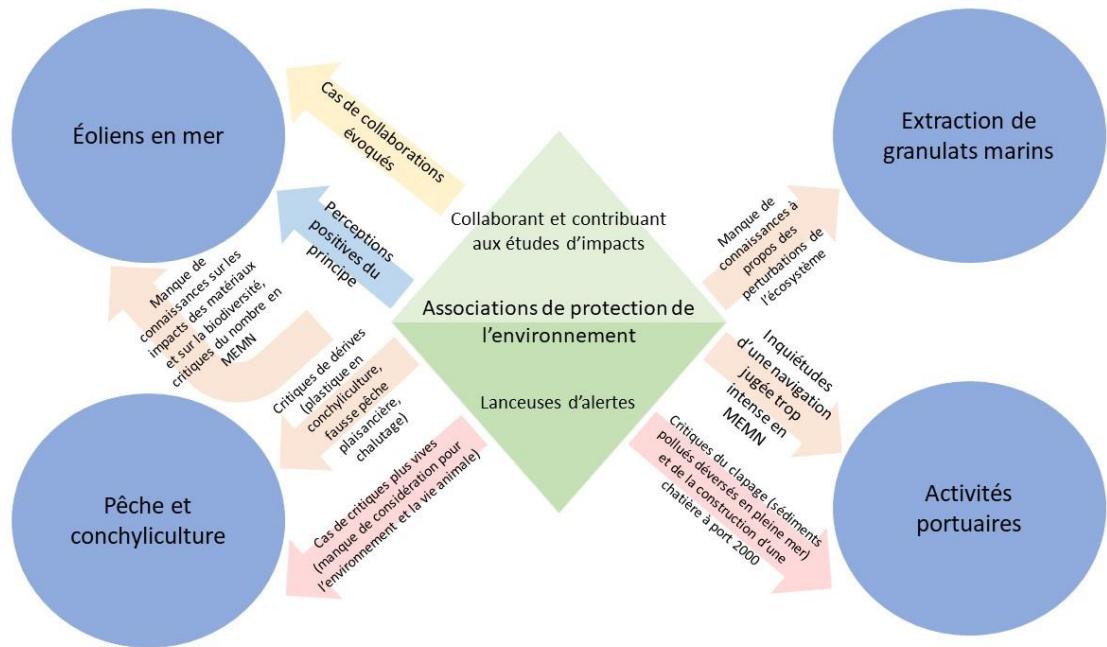


Figure 6 : Les perceptions des activités par les associations de protection de l'environnement

D'une manière générale, **les acteurs associatifs semblent surtout reprocher aux professionnels et aux acteurs économiques de la mer à la fois un manque d'effort concernant la rigueur des études d'impact menées préalablement au développement de leurs projets, ainsi qu'un manque de communication et de transparence à propos des résultats de ces mêmes études d'impact.**

**Ce résultat de l'enquête apparaît comme particulièrement important et significatif pour de meilleures relations entre les professionnels et les membres d'associations, en rappelant que de nombreux professionnels interrogés ont également exprimé le regret que les études d'impact ne soient pas suffisamment mises en valeur et communiquées auprès des citoyens, alors qu'elles demandent des efforts et des moyens considérables.**

Ce que les associations d'opposition revendiquent

Cette partie des résultats de l'étude sera la plus limitée et peut-être à considérer comme relative, dans la mesure où les membres d'associations que nous considérons comme « d'opposition » rencontrés et interrogés se sont limités au nombre de deux, représentant deux associations, l'une opposée localement à l'implémentation d'un parc éolien, et l'autre à celle d'un câble électrique de longue portée.

Les acteurs interrogés ont présenté multiples et diverses raisons à leur militantisme, avec **des motivations écologiques et liées à la volonté de protéger les espèces animales sur lesquelles les impacts des projets sont jugés comme incertains, pour la préservation du paysage et du patrimoine local, pour des raisons liées à des activités économiques (comme le tourisme, l'immobilier, la pêche), ou encore à partir de positions politiques.** Ils ont décrit être activement soutenus par plusieurs associations de protection de l'environnement.

**Les positions politiques consistent notamment en des critiques de l'utilisation de fonds publics pour le financement de ces projets**, « sans consultation de la population française » en amont (ou bien en allant à l'encontre des avis citoyens), ainsi que des conséquences de leur développement sur les plans économiques et sociaux.

Nous citerons ici quelques extraits du discours d'un membre interrogé s'exprimant sur ces sujets à propos de l'éolien en mer :

« Nous pouvons vous affirmer que la poursuite aveugle du développement accéléré des énergies intermittentes en France contribuera à un affaiblissement de la souveraineté énergétique, à la déstabilisation de notre économie par la poursuite de l'augmentation du prix de l'électricité et l'inflation énergétique qu'elles génèrent, à la baisse de notre compétitivité industrielle, à une dépendance accrue vis-à-vis d'équipements importés de l'étranger, à une régression sociale et à des risques importants de coupure d'électricité à grande échelle. [...] C'est tout simplement du greenwashing, on perd des milliards alors qu'on voit que l'État ne va pas bien aujourd'hui, pour une énergie alternative dont on n'a pas forcément besoin, alors que notre énergie en France est déjà décarbonée à 90%. Et c'est un nouveau marché, la France n'a pas d'entreprises de production d'éoliens. Donc déjà on va financer des sociétés étrangères, souvent basées dans des paradis fiscaux, avec des fonds publics pour produire des choses dont on n'a pas besoin. » (Matthieu, membre d'une association d'opposition à l'éolien en mer).

Les arguments des deux membres interrogés ont été accompagnés de critiques politiques plus diverses et variées à l'encontre de l'actuel gouvernement français et de l'Union Européenne en matière d'énergie et d'économie.

Les représentants d'associations interrogés s'organisent afin de mener des opérations de communication à l'encontre des projets auxquels ils s'opposent, ainsi que des recours juridiques financés par leurs membres, et parfois soutenus par d'autres associations. **Ils expliquaient avoir déjà échangé avec des professionnels affiliés aux porteurs de projet, qu'ils jugent avoir manqué d'arguments face aux critiques exprimées.** D'après eux, les porteurs de projet sont soit corrompus, soit ils manquent de connaissances concernant les impacts environnementaux, économiques et sociaux des activités contestées.

Contrairement à ce que nous avons formulé à propos des associations de protection de l'environnement, il n'y a pas l'air d'avoir de pistes à proposer afin d'améliorer les relations entre professionnels et membres d'associations dont la raison même de la formation de ces groupes est une opposition fondamentale à des activités ou à leurs projets. Il nous semblait tout de même indispensable d'exposer ces résultats afin de compléter notre typologie des acteurs associatifs rencontrés au cours de l'étude.

## Discussion et conclusion générale

Quelques similitudes ont pu être constatées entre les résultats de la recherche bibliographique et de l'enquête qualitative que nous avons menées.

Tout d'abord, **il semble que ce ne soit pas à proprement parler l'éolien en mer qui soit considéré par une partie importante des chercheurs et des parties prenantes des activités menées en mer de la façade MEMN comme un vecteur de tensions et de conflits, mais plutôt sa planification par l'État, ainsi que les stratégies de construction d'une « acceptabilité sociale » qui ont été employées** (Oiry, 2015, 2024). Si l'éolien divise tout de même, aussi à cause d'impacts sur l'écosystème souvent considérés comme trop méconnus, et bien que sa légitimité et son utilité ne convainquent pas certains acteurs (notamment plusieurs membres d'associations et des représentants de la pêche), **plus de la moitié des personnes interrogées tend à le considérer comme une opportunité intéressante et pertinente dans un contexte de transition écologique.**

Plusieurs critiques ont malgré tout été régulièrement faites à l'égard de sa planification, comme une priorisation trop importante lui étant accordée au détriment des autres activités, une répartition nationale des parcs jugée injuste et trop concentrée au sein de la façade MEMN, ou encore une partie trop élevée de fonds publics lui étant consacrée pour de la recherche, en éclipsant d'autres enjeux et sujets fondamentaux. **Ces critiques semblent ainsi aller dans le même sens que certaines idées exprimées par plusieurs chercheurs qui considèrent la planification de l'éolien en mer comme le signe d'un État qui prendrait trop de place dans les processus de décisions politiques, non suffisamment à l'écoute des revendications citoyennes et accordant trop peu d'intérêt aux positions divergentes** (Legé, 2019 ; Debizet, 2024).

**Quelques personnes interrogées, parmi lesquels des scientifiques et des responsables de l'administration, ont décrit la situation des pêcheurs semblablement à ce que nous avons relevé au sein de la littérature scientifique** : soit dans un contexte de difficultés importantes ou de crise alimentées par diverses contraintes menaçant l'avenir même de l'activité (hausse progressive des réglementations et réduction imposée de l'effort de pêche, diminution de l'espace de pêche suite au Brexit, à la multiplication des espaces protégés, ou encore à l'installation de parcs éoliens, hausse du coût du carburant, raréfaction de certaines espèces, etc.). Dans ce contexte, **il a également été décrit que de nombreux pêcheurs se sentent dépossédés et démunis, ou « mis devant le fait accompli » face à certaines décisions politiques et de planification** (à l'instar de la multiplication des zones Natura 2000 et des éoliennes en mer), **ce qui a tendance à les décourager de participer aux instances de concertation et à faire entendre leurs voix** (Menozzi, 2017). Les représentants de la pêche interrogés ont toutefois exprimé que **l'opposition à l'éolien en mer d'une partie importante des pêcheurs ne peut pas être seulement expliquée par le contexte général de fragilité que subit l'activité**, en exposant d'autres raisons dont ce qui est considéré comme un manque de transparence et de communication de la part des porteurs de projet, ainsi que des promesses et des affirmations non conformes à la réalité (comme la possibilité de pouvoir pêcher à proximité des parcs).

**Concernant l'extraction de granulats marins et les activités portuaires, il nous est important de noter que l'absence de leur évocation au sein de notre synthèse de la littérature scientifique n'est pas due à notre volonté, mais à des résultats peu fructueux dans notre démarche de recherche.** La pêche et l'éolien en mer semblent ainsi avoir été les sujets les plus traités et les plus exploités en sciences humaines et sociales à propos des activités maritimes. Cela peut être la conséquence d'une réponse à des demandes jugées importantes en raison des controverses et des tensions autour de ces deux activités, ou encore, comme évoqué par plusieurs acteurs interrogés, du fait que l'éolien en mer est actuellement souvent mis en lumière dans le cadre de la recherche publique et des financements qui lui sont accordés.

**Hormis quelques inquiétudes et revendications principalement émises par des membres d'associations de protection de l'environnement et par une minorité de professionnels, il apparaît que ces activités ne sont pas au centre des tensions et des conflits au sein des activités menées en mer dans la façade MEMN.** Elles sont toutefois décrites par leurs représentants comme généralement mal connues et souvent perçues de manière négative de la part des citoyens français, auprès de qui il s'avère important de mieux communiquer à propos de leur indispensabilité et des valeurs ajoutées qu'elles produisent.

**Ce constat a d'ailleurs été fait pour l'ensemble des activités menées en mer, qui est un sujet considéré comme très peu connu du grand public, malgré des enjeux régionaux et nationaux conséquents.** La compréhension des perceptions des citoyens français à propos des activités apparaît cependant comme demeurant encore floue après avoir menée cette étude, en s'étant principalement concentré sur leurs parties prenantes.

Pour mieux comprendre les perceptions du grand public, trois évènements de science participative ont été organisés par le *Dôme* dans le cadre du projet SAMIC, visant à créer des interactions entre des experts et professionnels affiliés aux activités maritimes au sein de la façade MEMN et des participants issus du grand public. 27 participants ont ainsi répondu présents le 1<sup>er</sup> avril 2025 au *Port Center* du Havre, 27 personnes se sont rendues à l'*Atrium* de Rouen le 17 avril 2025, de même que 43 au *Dôme*, à Caen, le 21 mai 2025. Les résultats principaux des ateliers de science participative s'y étant déroulés semblent aller dans le sens de certaines idées exprimées par plusieurs acteurs lors des entretiens semi-directifs de cette étude, comme le fait que **les citoyens français connaissent de manière générale assez peu et mal les activités menées en mer**, ou encore **qu'ils associent principalement ces dernières plutôt à des craintes concernant leurs impacts sur l'environnement et sur la biodiversité qu'à des bienfaits sociaux et économiques**. Une présentation détaillée de ces évènements et de leurs résultats sera effectuée par les membres du *Dôme* dans un autre rapport et fera l'objet d'une journée de restitution qui se déroulera durant l'automne 2025.

Des résultats de l'enquête qualitative se distinguent toutefois de ceux de ce que décrit la littérature scientifique en matière de relations entre acteurs et entre activités, avec des récits et des expressions d'interactions et de collaborations qui semblent refléter une situation beaucoup moins pessimiste que ce à quoi l'on pourrait s'attendre à partir de la lecture de notre synthèse de la littérature scientifique. **Les relations entre professionnels de la mer, scientifiques et associations ont notamment été décrites comme s'étant grandement améliorées et démocratisées au fil des années, avec des collaborations et des échanges**

**d'informations fréquents.** De même, **ce ne sont pas que des conflits qui ont été présentés entre pêcheurs et professionnels de l'énergie en mer ou décisionnaires, mais également des exemples de dialogues constructifs ayant eu des effets jugés positifs** (comme la modification de l'emplacement de câbles électriques, ou le développement de relations de confiances avec des pêcheurs raconté par un professionnel affilié à l'éolien en mer).

Il est certain que les possibilités d'amélioration des relations et des interactions entre les parties prenantes des activités humaines menées en mer, mais aussi entre ces dernières et les citoyens français demeurent multiples et tout-à-fait envisageables. **L'étude et la compréhension des effets cumulés a souvent été présentée par les acteurs interrogés, en plus d'être une fin en soi et un enjeu majeur pour la recherche, comme un moyen pertinent de créer davantage de lien entre les différentes parties**, à travers des échanges de connaissances et de données, ainsi que par la mise en commun et la prise de conscience d'enjeux primordiaux pour le devenir de chaque activité, de même que pour leur possibilité de continuer d'exister et de prospérer ensemble dans un espace de plus en plus réduit.

## Quelles pistes pour des améliorations ? Des recommandations pensées à partir des résultats de l'étude

### Aux activités humaines menées en mer

Ces recommandations d'adressent directement aux activités, elles ont été pensées à partir des résultats de l'étude et afin d'améliorer leurs relations et leurs interactions avec les autres parties prenantes, ainsi que de manière générale avec les citoyens français.

#### Communiquer et vulgariser davantage à propos des études d'impact

**Les études d'impact semblent jouer un rôle majeur au sein des interactions et des relations entre les différentes parties prenantes des activités maritimes.** Des scientifiques et certaines associations peuvent être mobilisés pour y contribuer, elles sont mentionnées par les professionnels en tant que démarches demandant beaucoup d'efforts et de moyens aux entreprises et aux structures qui correspondent aux principales activités en mer, ainsi que discutées par la plupart des membres d'associations de protection de l'environnement qui expriment souvent un manque de communication à leur égard, ou en contestent certains points.

**Les études d'impact**, bien que réglementaires afin de mener à bien certains projets, **ont la capacité de témoigner auprès du grand public de démarches de respect de l'environnement et de la biodiversité de la part des activités.** Les différents acteurs interrogés ont toutefois exprimé le regret qu'elles ne sont pas suffisamment mises en valeur, et que plus d'efforts devraient être faits afin de communiquer leurs existences et leurs résultats, aussi en rendant ces derniers accessibles aux profanes.

**Communiquer et vulgariser davantage à propos des études d'impact représente ainsi une opportunité importante d'améliorer les relations entre parties prenantes des activités, de même qu'à contribuer à revaloriser l'image de ces dernières auprès du grand public, qui a encore tendance à leur attribuer des images négatives, souvent associées à de la pollution et à un manque de considérations pour l'environnement.**

Valoriser davantage les valeurs ajoutées économiques et sociales générées par les activités, et pas seulement le respect de l'environnement et de normes dans le cadre de la communication auprès du grand public

Selon des professionnels interrogés, **la valorisation des activités menées en mer auprès des citoyens ne doit pas seulement passer par le prisme du respect de l'environnement et de la biodiversité.** Certains acteurs expliquaient en effet que leurs activités devraient plutôt être considérées comme des richesses que comme des nuisances par le grand public.

Il est pour cela nécessaire de ne pas communiquer uniquement à propos d'aspects relatifs à l'environnement, mais aussi **des bienfaits économiques et sociaux générés par les activités**

(contributions à l'économie du pays, à la création d'emplois, à une richesse patrimoniale et aux spécificités régionales de certains secteurs d'activités), ainsi que **de leur indispensabilité pour le quotidien des Français**. D'après plusieurs acteurs, **les citoyens ne sont pas suffisamment conscients des liens entre les activités menées en mer et leurs vies quotidiennes** (par exemple, la consommation et l'utilisation d'objets rendues possible grâce aux ports, ou encore la construction de bâtiments et leur entretien dépendant de l'extraction de granulats marins).

En tant que bénéficiant généralement d'images négatives et associées à de la pollution, il a également été exprimé que **ce sont aux activités de démontrer leur indispensabilité et de revaloriser leurs images, et qu'elles ne doivent pour cela pas seulement se contenter de communiquer à propos du fait qu'elles sont autorisées à mener leurs projets** (notamment à la suite des études d'impact menées) **vis-à-vis de normes et de règles environnementales**.

#### [Pour les intérêts communs des activités en mer](#)

Les recommandations qui seront proposées ici ont été formulées pour les intérêts communs des activités. La question qui demeurera cependant sera qui, ou quelles structures pourraient être susceptibles d'être intéressées par leur mise en œuvre et leur financement ? Nous avons tout de même jugé pertinent de les inclure dans ce rapport, en tant qu'idées revenues plusieurs fois dans le discours des acteurs interrogés.

#### [Créer de nouveaux canaux modernisés de diffusion des connaissances scientifiques](#)

Il s'agit d'une idée qui a été évoquée par plusieurs acteurs de différentes catégories durant l'étude, afin de **contribuer à la vulgarisation et au partage de connaissances générales destinées au grand public**. Les citoyens français ont été décrits comme ayant très peu de connaissances à propos de la mer et des activités qui s'y déroulent, en plus d'avoir des perceptions relativement négatives de celles-ci. **Utiliser des canaux de diffusions modernes, comme des applications pour téléphones mobiles et réseaux sociaux centrés autour de partages d'images et de vidéos, représente une perspective intéressante afin de toucher les citoyens français, de les informer et de sensibiliser aux questions et aux enjeux des activités menées en mer.**

#### [Centraliser les connaissances scientifiques en prenant en compte leurs évolutions](#)

Plusieurs professionnels et responsables de l'administration ont expliqué avoir du mal à accéder aux avancées et aux évolutions en matière de connaissances scientifiques concernant leurs domaines d'activités (par exemple concernant les fluctuations des stocks, les migrations de certaines espèces, ou encore l'impact des éoliens sur ces dernières, etc.). **Certains ont évoqué l'idée de la création d'un nouveau site internet en tant que plateforme centralisant les connaissances scientifiques en prenant en compte leurs évolution, avec une présentation de celles-ci sous forme d'actualités.**

Cet usage serait cette fois davantage destiné aux professionnels d'activités menées en mer qu'au grand public, **en demandant tout de même des efforts de vulgarisation pour rester accessible à des usagers qui ne maîtrisent pas toujours la compréhension et les implications des résultats d'articles de recherche**. De plus, la quasi-totalité des publications scientifiques sont en anglais et donc peu accessibles à une grande partie des citoyens.

### D'intérêt général

Cette recommandation s'adresse aussi bien aux pouvoirs publics et à l'État qu'aux structures susceptibles de participer aux financements de recherches d'intérêts publics.

**Rééquilibrer la part des moyens accordés aux diverses activités, notamment les fonds publics de recherche**

Dans un contexte de tensions générales entre acteurs des activités menées en mer et développement de l'éolien en mer supporté par l'État, **une idée qui est souvent revenue au cours de cette étude est que la recherche publique, et les moyens qui lui sont accordés, sont actuellement trop orientés envers l'éolien en mer**, au désavantage d'autres sujets pourtant jugés majeurs. Certains ont notamment exprimé qu'il est aujourd'hui particulièrement difficile, si ce n'est impossible d'obtenir des fonds publics afin de financer une recherche ou une étude (par exemple ciblées sur des objectifs de connaissance du fonctionnement de l'écosystème), si celles-ci n'intègrent pas l'éolien à ses problématiques.

Ce phénomène décrit par les acteurs interrogés est susceptible de renforcer le sentiment de certains que leur activité est négligée, ou de se sentir « abandonnées » d'un État qui ne s'intéresserait qu'à l'éolien en mer.

Bien que l'éolien est apparu en tant qu'enjeu considérable pour la recherche durant l'étude (et notamment ses différents types d'impacts sur l'écosystème), **d'autres sujets tout aussi importants ont été mentionnés. Ce fut le cas des effets cumulés des activités menées en mer**, dont la compréhension reste à ce stade assez peu développée (aussi bien en termes de connaissances produites que de méthodes), bien que la plupart des acteurs interrogés les considèrent comme ce qui devrait relever d'une priorité capitale au regard de leurs enjeux. **L'étude des effets cumulés représente également l'opportunité de créer des liens et de la collaboration entre les différentes parties prenantes**, entre autres via des partages de données et de connaissances, mais aussi à partir de problèmes qui leurs sont communs (dont réduire leurs impacts tout en continuant de développer leurs activités).

## Références

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 2014, *Les enjeux. Comprendre l'énergie éolienne*, Publications de l'Ademe, Paris, 17 p.

Bas A., Hay J., Pioch S., 2016, « Quelles perceptions des acteurs du territoire à l'égard des impacts écologiques des projets de parcs éoliens offshore ? Une analyse des prises de parole lors de quatre débats publics ». Dans Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral : Enjeux contemporains*. Presses Universitaires de Provence & Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

Batellier P., 2015, « Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages ». *Cahiers de recherche*, L'acceptabilité sociale – Cartographie d'une notion et de ses usages. 104 p., UQAM, Les publications du Centr'ERE. ISBN 978-2-924367-22-3.

Beuret J., 2016, « La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Brieuc et Saint Nazaire ». *Géographie, économie, société*, Vol. 18(3), 335-358. <https://doi.org/10.3166/ges.18.335-358>.

Bherer L., 2011, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques ». *Participations*, N° 1(1), 105-133. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0105>.

Blondiaux L., Fourniau J., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? ». *Participations*, N° 1(1), 8-35. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0008>.

Clarinmont S., 2020, « Quand le débat public échoue à prévenir le conflit : retour sur la contestation d'un projet industriel de transition énergétique dans les Landes (France) ». *L'Espace Politique* [En ligne], 42 | 2020-3, mis en ligne le 14 septembre 2021, consulté le 09 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9113> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.9113>

Dauvin J.C., 2019. English Channel: La Manche. In C. Sheppard (ed). *World of the Seas: An Environmental Evaluation*. 2nd Edition, Volume I: Europe, The Americas and West Africa. Academic Press Published: 153-188.

Débat public – La mer en débat, sous la direction de Augagneur F., 2024, Compte rendu établi par le président de la commission particulière du débat public.

Debizet G., 2024, « Finalement... Comment un territoire absorbe un grand parc éolien en mer ? ». Dans Bartolomei, M., Beaucire, F. et Passalacqua, A. (dir.), *La mer, l'éolienne et le citoyen Les nouveaux territoires de l'énergie*. (p. 247-256). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.barto.2024.01.0247>.

Dupilet D., 2001, « Le règlement des conflits d'usage dans la zone côtière entre pêche professionnelle et autres activités », Rapport à Monsieur le Premier Ministre.

Fortin M.-J., Fournis Y., 2013, « L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition ». Document de travail 131017, Grideq-Uqar, [en ligne] URL : <http://www.uqar.ca/files/grideq/fournis-fortin-131017.pdf>

Johnson J.C., Pollnac R.B., 1989, "Introduction to managing marine conflicts". *Ocean & Shoreline Management*, volume 12, 191-198. DOI : 10.1016/0951-8312(89)90002-7

Jouanno C., 2024, « Éolien en mer, un débat qui oblige la civilisation à se regarder ». Dans Bartolomei M., Beaucire F., Passalacqua A. (dir.), *La mer, l'éolienne et le citoyen Les nouveaux territoires de l'énergie*. (p. 223-228). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.barto.2024.01.0223>.

Le Tixerant M., Gourmelon F., 2006, « Approche dynamique du déroulement d'activités humaines en mer côtière ». *Cybergeo : Revue européenne de géographie, Document 333*, 10 p. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.2938>

Le Tixerant M., Rouan M., Cuq F., Gourmelon F., 2003, "Simulation of Human Activities Dynamics (DAHU) in marine environment". CoastGIS'03, Genova, Italy.

Legé R., 2019, « La mer néolibérale : approche géographique de la démarche française de Planification spatiale marine en Manche - mer du Nord ». Thèse de doctorat, Université de Nantes, 344 p. <https://theses.hal.science/tel-03759992>

Leymarie E., 2011, « Entre gestion locale de l'eau et régulation climatique globale : l'hydroélectricité d'EDF dans le bassin de la Garonne ». Dans Bost F., Daviet S., (dir.) *Entreprises et environnement : quels enjeux pour le développement durable*. Presses Universitaires de Paris Ouest.

Menozzi M.-J., 2017, rapport du programme Décider : Enquêtes Sociologiques – « Analyse de la participation des pêcheurs en sites Natura 2000 et perception de la problématique interactions dragues/maërl ».

Monédiaire G., 2011, « La participation du public organisée par le droit : des principes prometteurs, une mise en œuvre circonspecte ». *Participations*, N° 1(1), 134-155. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0134>.

Oiry A., 2015, « Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français ». *Vertigo*, Volume 15(3).

Oiry A., 2024, « Concerter pour faire mieux accepter ? Analyse des pratiques de débat public relatives à l'implantation des parcs éoliens ». Dans Bartolomei, M., Beaucire, F. et Passalacqua, A. (dir.), *La mer, l'éolienne et le citoyen Les nouveaux territoires de l'énergie*. (p. 201 -222 ). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.barto.2024.01.0201>.

Saucier C.-G. Côté M.-J. Fortin B., Jean D., Lafontaine E., Feurtey M., Guillemette J.-F., Méthot J., Wilson J., 2009, « Développement territorial et filière éolienne : des installations éoliennes socialement acceptables ». Rapport de recherche non publié, Université du Québec, Rimouski.

Trouillet B., 2006, « Réglementation de l'exercice de la pêche et dynamiques d'occupation de la mer côtière ». Dans Chaussade J., Guillaume J. (dir), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Presses Universitaires de Rennes (PUR), pp.353-365, 2006, coll. Espace et territoires. fffhal-00195638

Trouillet B., 2024, « La planification de l'espace maritime ». Dans Desse, M., Robert, S., Herbert, V., Chadenas, C. (dir.), *Les littoraux français. Permanences, changements, enjeux*, Armand Colin, pp.435-446, Horizon, 978-2-200-63816-0. hal-04649668